

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité -Travail- Progrès

=====
CABINET DU PREMIER MINISTRE
=====

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT
DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

Projet "soutien à la mise à jour de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions et l'élaboration du 7ème Rapport National sur la Diversité Biologique »

Etude sur l'intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux

Rapport final



Août 2025

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES.....	vi
RESUME.....	vii
INTRODUCTION.....	1
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE	3
1.1 Réunion de cadrage	3
1.2 Collecte des données	3
1.3 Analyse et traitement des données collectées.....	3
1.4 Elaboration du rapport.....	4
II. RAPPEL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	5
2.1. Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et ses protocoles	5
2.2. Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB).....	6
2.2.1. Vision	6
2.2.2. Objectifs et cibles	6
2.2.2.1. Objectifs	6
2.2.2.2. Cibles	7
III. RAPPEL DE LA STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (SNPA/DB).....	9
3.1. Vision à long terme et mission	9
3.2. Principaux objectifs.....	9
3.2.1. Objectifs nationaux.....	9
3.2.2. Objectifs stratégiques	10
3.3. Etat de mise en œuvre de la SNPA/DB	11
IV. CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL RELATIF A LA BIODIVERSITE.....	13
4.1. Cadre politique	13
4.1.1. Revue des politiques et stratégies.....	13
4.1.1.1. Cadre politique régional	13
4.1.1.2. Cadre politique national	14
4.1.2. Analyse des politiques et stratégies	33
4.1.2.2. Prise en compte de la biodiversité dans les politiques et stratégies.....	33
4.1.2.4. Identification des lacunes	67
4.2. Cadre institutionnel	68
4.2.1. Présentation des institutions concernées.....	68
4.2.1.1. Institutions spécifiques	68

4.2.1.1.1.	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	68
4.2.1.1.2.	Agence du Barrage de Kandadji	69
4.2.1.1.3.	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires.....	69
4.2.1.1.4.	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte	69
4.2.1.2.	Ministères sectoriels	69
4.2.1.2.1.	Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement	69
4.2.1.2.2.	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	70
4.2.1.2.3.	Ministère de l'Economie et des Finances	70
4.2.1.2.4.	Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.....	71
4.2.1.2.5.	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publiques.....	71
4.2.1.2.6.	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire	71
4.2.1.2.7.	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique	72
4.2.1.2.8.	Ministère du Commerce et de l'Industrie	72
4.2.1.2.9.	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur	72
4.2.1.2.10.	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.....	73
4.2.1.3.	Organisations de la Société Civile.....	73
4.2.1.4.	Secteur privé	73
4.2.1.5.	Institutions de recherche et de formation	74
4.2.1.6.	Partenaires techniques et financiers.....	74
4.2.2.	Analyse du cadre institutionnel en lien avec la biodiversité.....	76
V.	PROPOSITIONS D'INTÉGRATION ET D'AMÉLIORATION	78
5.1.	Politiques/stratégies nécessitant l'intégration de la diversité biologique	78
5.2.	Méthodologie d'intégration de la diversité biologique dans les documents politiques et stratégies.....	79
5.3.	Actions prioritaires pour combler les lacunes	81
CONCLUSION	83	
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	84	
ANNEXES	vii	
Annexe 1 : Matrice d'analyse.....	vii	

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEM	Accords Environnementaux Multilatéraux
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
APA	Accès et Partage des Avantages
CC	Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CdP/ COP	Conférence des Parties (Conference Of Parties)
CFJA	Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs
CMB	Cadre Mondial pour la Biodiversité
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
CPR	Centres Pilotes Ruraux
CPT	Centres de Promotion des Technologies
CRMS	Centre de Recherche sur les Mécanismes Semenciers
CS-GDT	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres
DB	Diversité Biologique
EBT	Évaluation des Besoins en Technologies
EMIG	Ecole des Mines de l'Industrie et de la Géologie
ENA	Ecole Nationale d'Administration
EOH	Enhancing Our Heritage (Valorisons notre patrimoine)
FEM / GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial / Global Environment Facility
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GMV	Grande Muraille Verte
HCi3N	Haut-Commissariat à l'Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IEC/CC	Information - Éducation - Communication pour un Changement de Comportement
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
IPDR	Institut Pratique de Développement Rural
MAG	Ministère de l'Agriculture
ME	Ministère de l'Energie
ME/F	Ministère de l'Economie et des Finances
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
MESSRT	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie
MESU/DD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MH/E	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
MH/E/LCD	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MISPD/AT	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et de l'Administration du Territoire

MP	Ministère du Plan
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MSP/P/AS	Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales
MT/A	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OSA	Organe Subsidiarie chargé de l'Application
OSASTT	Organe Subsidiarie chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques
PAGRA	Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles
PAN	Programme d'Action National
PAN/LCD-GRN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles
PANER	Plan d'Actions National des Energies Renouvelables
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCAE	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDSS	Plan de Développement Sanitaire et Social
PFN	Plan Forestier National
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PFRN	Politique Foncière Rurale du Niger
PNA	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNCC	Politique Nationale en matière de Changements Climatiques
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNEDD	Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable
PNG	Politique Nationale Genre
PNGZH	Politique Nationale de Gestion des Zones Humides
PNSN	Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle
PRB	Programme Régional de Biosécurité
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAN/DAD	Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDDEL	Stratégie de Développement Durable de l'Élevage
SG	Secrétaire Général
SN/RG/APA	Stratégie Nationale en matière d'Accès aux Ressources Génétiques et Partage juste et équitable des Avantages
SNDDT	Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SNPA/CVC	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique

SNRRC	Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe
SPN2A	Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole
UAM	Université Abdou Moumouni
UAS	Université André Salifou
UASTM	Université Africaine des Sciences Sociales, Techniques et Médicales
UDDM	Université Dan Dicko de Maradi
UDH	Université Djibo Hamani
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNICAN	Université Canadienne du Niger

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cartographie du cadre politique en lien avec la Diversité Biologique	31
Tableau 2 : Critères de classification des politiques et stratégies	33
Tableau 3 : Résultats de l'analyse du cadre politique.....	35
Tableau 4 : Politiques et stratégies à l'horizon 2035	66
Tableau 5 : Documents nationaux nécessitant l'intégration de la diversité biologique.....	78
Tableau 6 : Récapitulatif des phases et étapes d'intégration des dimensions changements climatiques, NDT et DB au niveau des politiques et stratégies nationales	79

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Vue d'ensemble du cadre institutionnel en lien avec la biodiversité.....	75
--	----

RESUME

Le présent rapport analyse le degré de prise en compte de la biodiversité dans les politiques, les stratégies, les plans et les programmes nationaux, dans le cadre de la révision de la Stratégie Nationale et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB). Le pays, fortement exposé à la désertification et aux effets des changements climatiques, possède une biodiversité essentielle au développement socio-économique mais menacée par de multiples pressions anthropiques et climatiques. Signataire de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) depuis 1992, le Niger avait élaboré une première SNPA/DB en 1998, révisée en 2014. L’étude actuelle vise à (i) inventorier les documents stratégiques (politiques, stratégies etc.) et institutions liées à la biodiversité, (ii) évaluer leur degré de prise en compte de la diversité biologique, (iii) identifier les lacunes et formuler des perspectives à l’horizon 2035 et 2050, tout en proposant des mesures d’intégration conformes au Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) 2020-2030 de Kunming-Montréal.

La méthodologie adoptée a été participative. Elle a combiné la revue documentaire, la collecte de données, la cartographie des documents stratégiques et leur classification selon leur lien direct (biodiversité comme objectif principal) ou indirect (prise en compte secondaire). Une matrice d’analyse a permis d’évaluer le niveau de prise en compte et de relever les principales lacunes observées.

L’analyse a porté sur 47 documents stratégiques, dont 63 % intègrent la biodiversité de manière directe, 27 % n’en font qu’une mention partielle et 10 % ne l’intègrent pas du tout. Plus de 61 % des documents examinés nécessitent une mise à jour pour s’aligner sur le CMB post-2020. Les documents à caractère environnemental tels que la SNPA/DB, le Plan forestier, la Stratégie Grande Muraille Verte et les textes relatifs à l’Accès aux ressources génétiques et au Partage des Avantages (APA) présentent une intégration élevée. En revanche, les politiques sectorielles relatives au foncier, à la santé, à l’énergie, à la sécurité nutritionnelle ou encore à l’enseignement supérieur affichent un faible niveau d’intégration, voire une absence totale de prise en compte de la biodiversité. Les principales lacunes identifiées concernent l’absence d’intégration systématique de l’APA, la faible valorisation des savoirs traditionnels, ainsi que le manque d’objectifs opérationnels et d’indicateurs mesurables.

L’étude propose d’intégrer la biodiversité de manière systématique dans les politiques sectorielles prioritaires, de mettre à jour les documents stratégiques pour les aligner sur le CMB 2020-2030 et sur les principes de l’APA, et de renforcer les mécanismes institutionnels de coordination intersectorielle. Elle recommande également une implication accrue du secteur privé et des organisations de la société civile, la valorisation des savoirs traditionnels, l’harmonisation des textes législatifs, ainsi que le développement de mécanismes robustes de suivi-évaluation. Par ailleurs, la mobilisation de financements additionnels et l’intégration des thématiques transversales comme le genre et le changement climatique sont considérées comme des conditions essentielles à la réussite.

En somme, le rapport souligne que l’intégration de la biodiversité dans les politiques nationales du Niger est réelle mais reste inégale et insuffisante. La réussite de la future SNPA/DB dépendra d’un alignement multisectoriel renforcé avec le CMB, de l’opérationnalisation effective de l’APA et du renforcement des dispositifs institutionnels et financiers. Cela permettra de garantir une conservation durable, un développement inclusif et une meilleure résilience du pays face aux effets du changement climatique.

INTRODUCTION

Situé au cœur de la zone sahéro-saharienne, le Niger est un pays enclavé avec une superficie de 1 267 000 Km² dont les deux tiers (2/3) sont désertiques. Il possède toutefois des écosystèmes variés, riches en biodiversité, qui fournissent d'importants biens et services considérables aux populations et contribue significativement au développement socio-économique national.

Malgré son importance, cette biodiversité est fortement menacée, principalement par les activités humaines aggravées par les effets des changements climatiques. La dégradation et la perte d'espèces animales et végétales entraînent des conséquences lourdes pour les communautés, tant sur le plan écologique qu'économique.

La conservation de la diversité biologique constitue aujourd'hui un défi majeur à l'échelle mondiale. Ce constat a conduit à l'adoption, en 1992, de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro. Depuis, de nombreux pays, dont le Niger, ont ratifié cet instrument juridique international en vue de préserver la biodiversité et d'assurer son utilisation durable.

Conscient de ces enjeux, le Niger a signé la CDB le 11 juin 1992 et l'a ratifiée le 25 juillet 1995. Dans le cadre de sa mise en œuvre, il a élaboré dès 1998 sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), révisée en 2014 afin de tirer des enseignements dans la mise en œuvre de la stratégie et de prendre en compte les aspects liés aux changements climatiques, au genre, à la communication et à la coopération internationale.

Les stratégies et plans d'actions nationaux constituent les principaux outils de mise œuvre de la CDB, permettant aux pays d'organiser leur réponse face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité tant au niveau national qu'international. C'est dans ce cadre que les Parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique pour la période 2011-2020 pour sauvegarder la biodiversité et les bénéfices qu'elle procure. Arrivé à échéance, ce plan a été remplacé par le Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) 2020-2030 de Kunming-Montréal adopté lors de la quinzième Conférence des Parties (CdP15), qui appelle les États parties à réviser ou à mettre à jour leurs stratégies nationales(CDB/COP/Déc/15/6).

C'est dans ce contexte que le Niger a bénéficié d'un appui technique et financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) afin de réviser sa SNPA/DB.

Dans le cadre de cette révision, plusieurs études devant contribuer à l'élaboration de la SNPA/DB révisée ont été lancées dont celle relative à l'intégration de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, plans et programmes nationaux. L'étude a pour objectif global de contribuer à la révision de la Stratégie Nationale et son Plan d'Actions sur la Diversité Biologique. Elle a pour objectifs spécifiques de : (i) réaliser un inventaire des politiques et institutions en lien avec la biodiversité en précisant le niveau de prise en compte de la biodiversité; (ii) classer les politiques et stratégies suivant le lien direct et indirect sur la biodiversité; (iii) identifier les politiques et stratégies à l'horizon 2035 puis 2050 suivant ce lien ; (iv) identifier les politiques et stratégies nécessitant l'intégration de la biodiversité en se basant sur les orientations du cadre mondial post 2020 et (v) proposer un ensemble d'actions prioritaires pour combler les lacunes conformément aux orientations du CMB.

L'étude est structurée en sept (7) parties à savoir : (i) introduction ; (ii) approche méthodologique ; (iii) rappel de la Convention sur la Diversité Biologique ; (iv) rappel de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique ; (v) cadre politique et institutionnel relatif à la biodiversité ; (vi) propositions d'intégration et d'amélioration et (vii) conclusion.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude a été participative et a pris en compte tous les aspects afin d'atteindre les résultats attendus conformément aux termes de référence. Ainsi, elle repose sur les étapes clés suivantes :

- réunion de cadrage ;
- collecte des données et informations ;
- traitement et analyse des données collectées ;
- élaboration des rapports de l'étude.

1.1 Réunion de cadrage

Une réunion de prise de contact s'est tenue avec le commanditaire de l'étude en l'occurrence le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Au cours de cette rencontre, la méthodologie de travail présentée par le consultant a été validée par le commanditaire. Cette réunion a permis de : (i) clarifier le contexte, les objectifs, les tâches et les résultats attendus de l'étude ; (ii) préciser la durée de l'étude et le mandat du consultant ; (iii) faire le point sur la documentation disponible ; (iv) dresser une première liste des structures/personnes à rencontrer ; (iv) ajuster le calendrier de travail proposé par le consultant.

1.2 Collecte des données

La revue de la documentation dans le cadre de la présente étude a concerné la base des données des institutions concernées par l'étude puis celles du Secrétariat Exécutif du CNEDD et des institutions productrices/détentrices des données. Elle a consisté à exploiter les documents disponibles sur la diversité biologique notamment les politiques, les stratégies, les plans et les programmes, les études institutionnelles ainsi que les études scientifiques en lien avec la thématique. La collecte de données a permis de : (i) identifier les institutions et acteurs œuvrant dans le domaine de la biodiversité ; (ii) inventorier les politiques et stratégies existantes ainsi que leurs horizons temporels et ; (iii) repérer les lacunes en matière d'intégration de la biodiversité dans ces documents afin de proposer des actions prioritaires.

Cette collecte des données et informations s'est faite à travers des fiches de collecte auprès des institutions étatiques nationales (ministères techniques) et celles de formation et de recherche œuvrant dans le domaine de la diversité biologique.

1.3 Analyse et traitement des données collectées

Cette étape a consisté à l'assurance qualité et l'interprétation des données et informations collectées en vue de cartographier les politiques et les institutions en lien avec la biodiversité. Cette cartographie s'est faite à travers une matrice (Annexe 1) afin de ressortir le lien direct ou indirect avec la diversité biologique et d'analyser le niveau de prise en compte de la DB de ces documents.

Elle a également permis d'identifier les politiques et stratégies à l'horizon 2035 et 2050 suivant le critère direct et indirect devant intégrer la biodiversité. Ainsi, sur la base du guide

d'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies, une proposition de la procédure d'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies a été faite en prenant en compte les orientations du CMB.

A partir de cette étape, un ensemble d'actions prioritaires pour combler les lacunes a été proposé en se basant sur les orientations du CMB.

1.4 Elaboration du rapport

Les données et informations collectées et traitées ont servi de base à l'élaboration de la version provisoire du rapport. Cette version provisoire a fait l'objet d'une pré-validation avant sa soumission à un atelier de validation. Les observations et amendements de l'atelier ont été intégrés à la version provisoire du rapport afin de produire la version finale du document.

II. RAPPEL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

2.1. Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et ses protocoles

A l'issue du Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, la communauté internationale a négocié sous l'égide des Nations Unies trois Conventions. L'une de ces conventions est relative à la Diversité Biologique, eu égard aux défis liés à la réduction de cette dernière dans le monde. Entrée en vigueur depuis le 29 décembre 1993 et comptant actuellement 196 Etats parties dont le Niger, cette Convention vise trois (03) objectifs à savoir : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et ; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (Nations Unies, 1992). Le Niger a signé et ratifié la CDB respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995. Au regard des avantages qu'il peut en tirer et de son engagement pour la préservation de la Diversité Biologique (DB), le Niger a également signé et ratifié d'une part le Protocole de Cartagena respectivement le 24 mai 2000 et le 30 septembre 2004 et d'autre part le Protocole de Nagoya le 26 septembre 2011 et le 2 juillet 2014.

La CDB fournit un cadre juridique mondial d'actions sur la biodiversité. Elle rassemble les Parties au sein d'une Conférence (la Conférence des Parties CdP), représentant l'organe directeur de la Convention qui se tient tous les deux (2) ans, ou au besoin, afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, d'adopter des programmes de travail et de fournir des orientations politiques.

La CdP est supportée par deux organes :

- l' Organe Subsidiaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT) établi en vertu de l'Article 25 de la Convention. Il est composé des représentants gouvernementaux ayant une expertise dans les domaines pertinents, ainsi que d'observateurs des gouvernements non parties à la Convention, de la communauté scientifique, des peuples autochtones et des communautés locales, et d'autres organisations pertinentes ;
- l' Organe Subsidiaire chargé de l'Application (OSA) créé en vertu de l'Article 25 de la CDB, en vue d'entreprendre un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ladite Convention et d'identifier des actions stratégiques pour améliorer la mise en œuvre, y compris les moyens de mise en œuvre. Il traite également des questions relatives aux opérations de la CDB et de ses Protocoles.

La CdP est également constituée d'autres organes subsidiaires sous forme de groupes de travail, avec la responsabilité d'aborder des questions spécifiques au fur et à mesure qu'elles surviennent. Ces organes subsidiaires sont qualifiés de « spéciaux » parce qu'ils sont établis pour un mandat et une période limitée et spécifique et sont généralement ouverts à la participation de toutes les Parties ainsi que des observateurs. Parmi ces groupes de travail, les principaux sont :

- le groupe de travail à composition non limitée sur le CMB pour l'Après 2020, chargé de faire avancer la mise en œuvre et le développement du cadre mondial de la biodiversité post-2020 ;

- le groupe de travail sur l'article 8 (j) et les dispositions connexes qui abordent les questions liées aux connaissances traditionnelles pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que l'utilisation coutumière durable ;
- le groupe de travail sur les aires protégées qui donne des orientations pour la mise en œuvre des politiques et programmes sur la gestion durable des aires protégées.

2.2. Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB)

Le CMB constitue une réponse mondiale à la perte de la biodiversité et à la menace que cela représente à la nature et au bien-être humain. Il s'appuie sur le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB en tenant compte des réalisations, lacunes et enseignements tirés de celui-ci, ainsi que sur l'expérience et les réalisations d'autres accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement. Il vise à stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités locales et infranationales, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité et d'atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les objectifs et les cibles du cadre, contribuant ainsi aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à ceux de ses Protocoles (CDB, 2022).

2.2.1. Vision

La vision du CMB de Kunming-Montréal est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « *d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains* ».

Il s'agit à travers cette vision de prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité afin de promouvoir le rétablissement de la nature, dans l'intérêt des populations et de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires.

2.2.2. Objectifs et cibles

Le Cadre Mondial de la Biodiversité fixe quatre (4) objectifs et vingt-trois (23) cibles.

2.2.2.1. Objectifs

Les objectifs du Cadre Mondial de la Biodiversité sont :

- **objectif A** : préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'accroître considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 ; Mettre fin à l'extinction d'origine anthropique des espèces menacées connues et, d'ici à 2050, diviser par dix le taux et le risque d'extinction de toutes les espèces et accroître l'abondance des espèces sauvages indigènes pour atteindre des niveaux sains et résilients ; Préserver la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et domestiquées, afin de sauvegarder leur potentiel d'adaptation.
- **objectif B** : utiliser et gérer durablement la biodiversité et valoriser, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services

écosystémiques, et rétablir ceux qui sont actuellement en déclin, afin de favoriser un développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures d'ici à 2050.

- **objectif C** : partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le cas échéant, y compris, s'il y a lieu, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et les augmenter significativement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages convenus au niveau international.
- **objectif D** : donner à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement Parties, notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris en matière de financement, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès aux technologies et de transfert de celles-ci, afin de mettre pleinement en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en comblant progressivement le déficit de financement de la biodiversité, qui s'élève à \$700 milliards de dollars par an, et en alignant les flux financiers sur le cadre mondial et sur la Vision 2050 pour la biodiversité.

2.2.2.2. Cibles

Les cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité à l'horizon 2030 sont relatives à la (i) réduction des menaces pour la biodiversité (ii) satisfaction des besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages et (iii) outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration. Il s'agit de :

- **Cible 1** : veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative intégrée et inclusive de la biodiversité tout en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales ;
- **Cible 2** : veiller à ce qu'au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration efficace ;
- **Cible 3** : conserver 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, côtières et marines et gestion par des moyens écologiquement représentatifs ;
- **Cible 4** : stopper l'extinction induite par l'homme des espèces menacées connues ;
- **Cible 5** : prévenir la surexploitation des espèces sauvage ;
- **Cible 6** : réduire le taux d'introduction et d'établissement d'espèces exotiques envahissantes ;
- **Cible 7** : réduire la pollution ;

- **Cible 8** : minimiser l'impact du changement climatique et les risques de catastrophe ;
- **Cible 9** : veiller à offrir des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux personnes qui dépendent le plus de la biodiversité ;
- **Cible 10** : favoriser l'agroécologie qui contribue à la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme ;
- **Cible 11** : restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux personnes ;
- **Cible 12** : assurer une planification urbaine inclusive de la biodiversité, en améliorant la connectivité et l'intégrité écologiques ;
- **Cible 13** : prendre des mesures de gouvernance juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux ;
- **Cible 14** : assurer la pleine intégration de la biodiversité en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées pertinentes, les flux fiscaux et financiers sur les objectifs et cibles du présent cadre ;
- **Cible 15** : implication et mesures concrètes d'aide de la part du domaine de la finance durable et favoriser la divulgation des entreprises ;
- **Cible 16** : modifier nos modes de consommation et réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial ;
- **Cible 17** : mettre en œuvre dans tous les pays des mesures de biosécurité et des mesures pour la gestion de la biotechnologie ;
- **Cible 18** : réduire d'au moins 500 milliards de dollars américains par an les incitations les plus néfastes contre la biodiversité ;
- **Cible 19** : augmenter les ressources financières publiques et privées pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;
- **Cible 20** : renforcer le développement, l'accès et le transfert de technologie, en particulier dans les pays en développement, en encourageant le développement conjoint de technologies et des programmes de recherche scientifique conjoints pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- **Cible 21** : rendre accessibles les meilleures données, informations et connaissances disponibles aux décideurs, aux praticiens et au public pour guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité ;
- **Cible 22** : garantir la représentation équitable, inclusive, efficace et sensible au genre dans la prise de décision ;
- **Cible 23** : assurer l'égalité des sexes et un leadership complet.

III. RAPPEL DE LA STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (SNPA/DB)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), et en réponse aux engagements pris par la communauté internationale lors du Sommet mondial de Johannesburg en 2002 visant à réduire la perte de la biodiversité en contribution aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Niger a élaboré dès 1998 sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).

Aussi, Conformément aux lignes directrices de la 10^{ème} Conférence des Parties (CdP 10) à la CDB, qui recommandaient la révision des SNPA/DB pour intégrer les nouveaux défis du Plan stratégique 2011-2020, le Niger a actualisé sa SNPA/DB en 2014. Cette révision a permis de définir les objectifs du Niger en matière de Diversité biologique à travers les vingt (20) objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui constituent les piliers du nouveau cadre mondial. Outil principal de mise en œuvre de la CDB au niveau national, la SNPA/DB représente (i) un cadre commun, fédérateur et cohérent pour l'action des acteurs impliqués dans la gestion de la diversité biologique et ; (ii) le référentiel stratégique pour la planification, la coordination et la mise en œuvre de toutes les actions présentes et futures relatives à la biodiversité.

En matière de financement, le coût global des activités prévues sur la période 2014-2020 était estimé à 420,647 milliards de francs CFA dont 116,160 milliards de francs CFA d'acquis et 304,487 milliards de francs CFA à mobiliser. A ce montant, s'ajoute le coût de la mise en œuvre des stratégies connexes (besoins en technologies, communication et mobilisation des ressources) qui se chiffre à 9,805 milliards de francs CFA (CNEDD, 2014).

3.1. Vision à long terme et mission

La vision de la SNPA/DB était : « *D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité* ».

Cette vision représente l'ambition nationale face aux menaces, à la dégradation continue et à la perte de la diversité biologique en harmonie avec la vision du plan stratégique 2011-2020 de la CDB.

A court terme, la mission assignée à la SNPA/DB est « d'entreprendre des actions concrètes et efficaces en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et améliorer la gestion de la diversité biologique afin de s'assurer que d'ici 2020, sa perte est réduite ».

3.2. Principaux objectifs

Dans le cadre de sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), le Niger s'est fixé des objectifs nationaux et stratégiques ambitieux pour inverser la tendance à la perte de diversité biologique et contribuer au développement durable du pays.

3.2.1. Objectifs nationaux

Au regard de la vision internationale en la matière et de sa vision propre de développement, le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation de la biodiversité, sa conservation, sa

restauration et son utilisation de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans l'équité. Pour ce faire, sa stratégie vise comme objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population. Pour atteindre cet objectif, cette stratégie vise de façon spécifique à réduire la perte de la diversité biologique à travers notamment l'amélioration de sa gestion.

3.2.2. Objectifs stratégiques

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de la perte de la diversité biologique et, de manière globale, de contribuer à la lutte contre la pauvreté, la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) repose sur deux (02) options stratégiques à savoir (i) l'amélioration de la gestion de la diversité biologique et (ii) l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

Ces options, identifiées lors de l'exercice de planification stratégique, sont mises en œuvre de manière progressive à travers les objectifs stratégiques détaillés ci-après :

- **Objectif Stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques.** Il s'agit notamment de promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'élaboration, l'adaptation, la vulgarisation et l'application des textes, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- **Objectif Stratégique 2 : Réduire les pollutions diverses.** Les actions relevant de cet objectif sont orientées vers la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes et l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, miniers et industriels, des rejets des effluents et des pollutions chimiques ;
- **Objectif Stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées.** Il s'agit à travers cet objectif et en priorité d'élaborer et de mettre en œuvre les outils suivants :
 - le Plan d'Aménagement de Gestion et Conservation (PAGC) ;
 - le Management Effectiveness Tracking Tools (METT) utilisé par tous les projets GEF pour l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées;
 - le Financial Score Card (FSC) utilisé pour évaluer l'efficacité et la durabilité financière des Aires protégées à travers l'analyse de leurs revenus générés, des allocations budgétaires, et de leurs besoins de financement;
 - la Matrice de Développement des Capacités (MDC), utilisée pour développer une approche destinée à évaluer les capacités d'un pays à établir, gérer et soutenir des systèmes efficaces d'aires protégées ;
 - Enhancing Our Heritage (EOH) est un système d'évaluation des Aires Protégées utilisé par l'IUCN qui donne les informations de base pour développer des procédures adaptatives de gestion. A cela s'ajoutent la promotion de l'Information-Education-Communication pour un Changement de Comportement (IEC/CC), l'amélioration des connaissances scientifiques sur la

diversité biologique, mais également la mise à disposition des ressources matérielles, humaines et financières adéquates.

- **Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies.** Cet objectif vise à Promouvoir la diversité biologique auprès des acteurs et encourager son appropriation ; valoriser la diversité biologique ainsi que les connaissances traditionnelles associées ; et intégrer la biodiversité dans les programmes d'éducation et de formation.
- **Objectif Stratégique 5 : Faire face aux effets des changements climatiques.** Il s'agit de renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation. Il sera envisagé la réduction de la pollution atmosphérique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre liés à la déforestation, aux déchets, aux procédés industriels et aux activités agropastorales. En outre, des activités d'adaptation comme l'identification, l'amélioration et la vulgarisation des espèces les mieux adaptées et le développement de l'irrigation seront mis en œuvre.

3.3. **Etat de mise en œuvre de la SNPA/DB**

L'état de mise en œuvre de la SNPA/DB est basé sur le sixième rapport national sur la diversité biologique élaboré en 2018. Bien que des progrès aient été enregistrés, les objectifs assignés ne sont pas atteints(CNEDD, 2018).

En effet, le Niger, en tant que Etat Partie à la convention, a accompli de nombreux progrès dans la mise en œuvre de sa SNPA/DB, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers (PTF), les services techniques de l'État, les ONG et associations de développement, les populations locales, les institutions de formation et de recherche ainsi que le secteur privé. Ces actions s'inscrivent dans la poursuite des trois (3) objectifs de la convention, à savoir (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et ; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Ainsi, plusieurs progrès ont été réalisés en vue de conserver la diversité biologique. Il s'agit notamment du renforcement du cadre juridique et institutionnel, la révision de lois clés et la création ou l'extension d'aires protégées couvrant 8,53 % du territoire national en 2018. Des efforts importants ont également été entrepris pour restaurer les écosystèmes dégradés par le biais de projets de reboisement et de réhabilitation écologique. Le pays a mis en place des mécanismes de suivi et de surveillance de la faune, en particulier pour les espèces menacées telles que l'addax et l'oryx, et a encouragé la conservation ex-situ par la création de banques de semences et de collections végétales (CNEDD, 2018).

Concernant l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, plusieurs actions ont été menées, incluant la promotion de techniques agricoles durables comme l'agroforesterie, ainsi que la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que la gomme arabique, le souchet ou le moringa. Des initiatives communautaires, comme les plans d'aménagement forestier participatifs et les conventions locales, ont renforcé la gestion durable des ressources naturelles au niveau local (CNEDD, 2018).

En ce qui concerne le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, le Niger a mis en place un cadre réglementaire en conformité avec le Protocole de Nagoya, auquel il a adhéré. Des efforts ont été engagés pour sensibiliser et former les acteurs nationaux sur les mécanismes d'accès et de partage des avantages (APA), en plus de participer à des initiatives régionales favorisant la reconnaissance et la valorisation des savoirs traditionnels associés à la biodiversité (CNEDD, 2018).

Aussi, des avancées institutionnelles et juridiques significatives ont été enregistrées, notamment à travers la mise en œuvre du Projet FEM/PNUD/APA-NIGER. Ce projet vise à établir un cadre national pour l'Accès et le Partage des Avantages (APA) liés aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées. À cet effet, il a permis l'élaboration d'une ordonnance et d'une stratégie nationale en matière d'APA, ainsi que la proposition d'institutions techniques chargées de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Par ailleurs, le projet a permis de développer une stratégie de communication destinée à l'ensemble des parties prenantes (décideurs, communautés locales, chercheurs, société civile, secteur privé, etc.) sur les enjeux de l'APA. Il a également favorisé la formation de ces groupes sur divers aspects de l'APA, avec un accent particulier sur la valorisation des ressources à fort potentiel afin de créer des opportunités commerciales durables.

Enfin, des actions transversales ont appuyé l'ensemble de ces domaines, en particulier le renforcement des capacités des acteurs, ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'information destinées à toutes les parties prenantes.

IV. CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL RELATIF A LA BIODIVERSITE

4.1. Cadre politique

4.1.1. Revue des politiques et stratégies

Le cadre politique relatif à la biodiversité repose sur un ensemble de documents stratégiques élaborés tant au niveau régional qu'au niveau national. Ces instruments constituent des références essentielles pour l'orientation, la planification et la mise en œuvre des actions en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

4.1.1.1. Cadre politique régional

Les principaux instruments régionaux sont notamment :

- **la Politique environnementale de la CEDEAO** qui intègre la biodiversité comme l'un des piliers de gestion durable des ressources naturelles dans la sous-région ;
- **la Stratégie africaine de la biodiversité** qui vise à harmoniser les actions des États membres pour la protection des écosystèmes, en cohérence avec les objectifs mondiaux de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- **la Politique forestière de la CEDEAO** qui vise à promouvoir une gestion durable des ressources forestières, restaurer les forêts dégradées et renforcer les capacités des pays membres pour lutter contre la déforestation et les changements climatiques ;
- **la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (Pcae)** de l'UEMOA qui vise une approche intégrée de gestion de l'environnement, incluant la préservation de la biodiversité comme priorité transversale ;
- **la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'environnement** qui reconnaît le droit à un environnement sain et promeut une approche de gestion écosystémique des ressources naturelles ;
- **l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GMV)**, qui vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées et à préserver la biodiversité.

Par ailleurs, en matière de biosécurité, l'UEMOA a mis en place un **Programme Régional de Biosécurité (PRB)** pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre du Protocole de Cartagena, à travers l'adoption de cadres législatifs, la régulation des OGM et le renforcement des capacités techniques.

À l'échelle continentale, le **Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)**, via son plan d'action environnemental, encourage les approches durables de développement et soutient des initiatives telles que la Grande Muraille Verte ou la gestion intégrée des écosystèmes. En lien avec le développement agricole, le **Programme Détailé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)**, également porté par le NEPAD, encourage des pratiques agricoles durables, respectueuses de la biodiversité, tout en répondant aux défis de sécurité alimentaire.

Enfin, pour assurer une application harmonisée du **Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)**, l'Union africaine a élaboré des **lignes directrices** destinées à

soutenir les pays dans l’élaboration de législations nationales, la coordination inter-étatique et la protection des savoirs traditionnels liés aux ressources génétiques.

Ces cadres régionaux constituent un socle important pour orienter les politiques nationales vers une meilleure intégration de la biodiversité.

4.1.1.2. Cadre politique national

Au niveau national, le pays s'est doté de plusieurs documents stratégiques dont la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) qui sert de cadre de référence à toutes les stratégies et actions du Gouvernement. La SDDCI a pour vision de faire du Niger « *un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire* ». Elle vise à bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès (MP, 2017). Aussi, le Niger a élaboré plusieurs documents de politiques et stratégies et (nationales et sectorielles), plans, programmes et projets de références prenant en compte de manière précise ou indirectement, la diversité biologique. Il s'agit, entre autres de :

- **la Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC) élaborée en 2012** : Pour concrétiser davantage son engagement à contribuer à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, le Niger s'est doté d'une politique nationale en la matière, afin de prendre en charge cette question par les différentes stratégies de développement économique et social du pays. Elle a pour objectif global de contribuer au développement durable du pays par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques. Les objectifs spécifiques de la PNCC visent à (i) améliorer la connaissance, promouvoir la recherche-développement, produire et diffuser l'information sur les changements climatiques ; (ii) renforcer et développer les capacités d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux changements climatiques ; (iii) renforcer et développer des actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ; (iv) intégrer la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux de planification ; (v) renforcer les capacités des acteurs et ; (vi) promouvoir des emplois verts (CNEDD, 2012) ;
- **la Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (PNEDD) élaborée en 2016** : Adoptée par décret n°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016, elle a pour vision de « *Promouvoir une gestion soutenue des ressources naturelles tout en développant les capacités de résilience des populations aux aléas naturelles de façon à assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable aux générations présentes et futures une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.* » Son objectif global est d'offrir des conditions générales favorables au développement économique, social et culturel à travers la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique afin d'assurer à long terme la sécurité alimentaire des nigériens et d'améliorer leur cadre de vie. Spécifiquement, elle vise à (i) disposer de moyens humains, financiers, matériels et juridiques adéquats

pour gérer le secteur de manière efficace ; (ii) mettre en œuvre des techniques et des technologies adéquates pour gérer durablement les ressources environnementales et naturelles ; (iii) améliorer les connaissances de base des citoyens afin qu'ils adoptent des comportements adéquats pour préserver leur environnement et cadre de vie et ; (iv) mettre les citoyens à l'abri des impacts sanitaires et de la dégradation environnementale provoqués par les déchets de toute sorte, grâce à un système adéquat de collecte et traitement de ces derniers (MESU/DD, 2016a).

- **la Politique Nationale de Gestion des Zones Humides (PNGZH) 2025-2027** : élaborée en 2010 et révisée en 2018 et 2024, la Politique Nationale de Gestion des Zones Humides a pour objectif général d'améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des populations à travers la gestion et la valorisation des ressources des zones humides. Les objectifs spécifiques visent à (i) élaborer des outils d'aménagement et mettre en œuvre de plan de gestion des zones humides pour lutter contre les moteurs de leur perte et dégradation ; (ii) élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion et d'aménagement des zones humides d'importance internationale ; (iii) élaborer et mettre en œuvre des plans de communication pour tous les sites Ramsar et certaines zones humides ; (iv) renforcer les capacités des acteurs pour une utilisation rationnelle et durable des zones humides et ; (v) renforcer la protection, la surveillance et la sécurisation des zones humides avec les nouvelles technologies. Elle comprend quatre (04) axes à savoir (i) connaître les zones humides et lutter contre les causes profondes de leur perte et dégradation ; (ii) aménager et valoriser les zones humides ; (iii) renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des zones humides et ; (iv) utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle (MH/A/E, 2014) ;
- **la Politique Nationale Genre (PNG) 2017-2027** : élaborée en 2008 et révisée en 2017, cette politique a pour vision de « *Bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* » à travers deux objectifs globaux à savoir : (i) instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes au Niger et (ii) Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement. La PNG est articulée autour de quatre (4) axes stratégiques qui sont: (i) amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes ; (ii) renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ; (iii) autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques, la gestion des risques et catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires et (iv) renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat (MPF/PE, 2017).

- **la Politique Foncière Rurale du Niger (PFRN) 2021-2035 :** Élaborée en 2020 et adoptée par Décret n°2021-747/PRN/MAG du 9 septembre 2021, la Politique Foncière Rurale du Niger a pour vision : « *Un Niger où, à l'horizon 2035, les acteurs ruraux bénéficient d'un accès équitable et sécurisé au foncier, qui contribue à créer les conditions favorables au développement d'investissements responsables permettant l'atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, le renforcement de la résilience des populations et plus largement le développement socio-économique durable et harmonieux, garant du maintien de la paix sociale* ». Son objectif global est de faire du foncier rural un puissant levier de développement économique et social du pays grâce à une gouvernance foncière modernisée et intégrée, responsable et efficace, qui assure la gestion durable du foncier, l'accès équitable et non conflictuel aux terres et aux ressources naturelles rurales renouvelables ainsi que la sécurisation des droits fonciers légitimes dans leur diversité et en particulier ceux des opérateurs ruraux vulnérables. Il s'agit spécifiquement de : (i) garantir la durabilité et l'exploitation équitable des ressources foncières nationales et communautaires, à travers l'amélioration de la gouvernance foncière, notamment par le renforcement du cadre institutionnel et juridique, et la participation effective des populations ; (ii) contribuer au renforcement de la résilience de l'agriculture familiale et au développement d'investissements responsables par la modernisation des mécanismes de sécurisation des droits fonciers légitimes des populations et ; (iii) participer au maintien de la paix sociale en développant des mécanismes de régulation en vue de prévenir les conséquences négatives des dynamiques actuelles et futures (MAG, 2020).
- **le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (2012-2022) :** adopté par décret n° 2012-104 /PRN/MI/SP/DAR du 30 mars 2012, il ambitionne de « *faire des collectivités territoriales des espaces de territorialisation de la mise en œuvre des politiques publiques, de bonne gouvernance et de développement local durable, dans le cadre d'un Etat unitaire qui, en s'appuyant sur une administration déconcentrée efficace, assure un développement harmonieux du territoire national sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre intra et interrégional* ». Il vise à faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale (MISPD/AR, 2012).
- **la Politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (2003-2012) :** Adoptée suivant décret n° 2003-147/PRN/MESSRT du 18 juin 2003, cette politique vise à satisfaire les besoins nationaux en cadres supérieurs surtout scientifiques et techniques, adaptés aux besoins du développement national et adoptés à la production. Spécifiquement, elle vise entre autres à : (i) Concevoir et mettre en œuvre les axes, programmes et projets nationaux d'enseignement et de formation supérieurs en accord avec les besoins nationaux en cadres et ; (ii) Organiser et assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des enseignements et de la formation supérieure (MESSRT, 2003).

- **la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle au Niger (PNSN) 2016-2025 :** élaborée en 2015, elle vise à éliminer toutes les formes de malnutrition au travers d'une large mobilisation multisectorielle de ressources institutionnelles, humaines, et financières. Ses objectifs spécifiques visent à (i) assurer le développement d'un cadre multisectoriel permettant l'opérationnalisation des services d'appui à la sécurité nutritionnelle ; (ii) instaurer les accords et mécanismes institutionnels à mettre en place pour la planification, la coordination, les ressources, la mise en œuvre et le suivi du processus; (iii) définir les rôles et responsabilités des secteurs clés du Gouvernement, des institutions et à tous les acteurs concernés pour répondre à cet objectif et ; (iv) définir les cadres de redevabilité pour les principaux acteurs concernés (MSP, 2015).
- **la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (2014-2020) :** élaborée en 2014, la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB) s'inscrit dans le cadre de la mise en application des dispositions de l'Article 6 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre du programme diversité biologique, un des six (6) programmes prioritaires du PNEDD. Elle constitue pour le Niger un cadre de référence et de planification de toutes les actions en matière de diversité biologique. Sa Vision est intitulée : « *D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité* ». Son objectif global est de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population. Pour atteindre cet objectif, cette stratégie vise de façon spécifique à réduire la perte de la diversité biologique à travers notamment l'amélioration de sa gestion (CNEDD, 2014a).
- **la Stratégie Nationale en matière d'accès aux Ressources Génétiques et partage juste et équitable des avantages (SN/RG/APA) 2024-2035 :** élaborée en 2024 conformément aux dispositions de l'Article 5 paragraphe 2 du Protocole de Nagoya, elle a pour objectif principal de faire du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, un facteur contribuant au développement durable du Niger. Il s'agit de doter le Niger d'un instrument légal, administratif et politique pour mieux produire, conserver, protéger et valoriser ses ressources génétiques ainsi que les connaissances traditionnelles qui leur sont associées conformément aux dispositions du Protocole de Nagoya. Sa vision est formulée comme suit : « *D'ici 2035, le Niger dispose d'un cadre national en matière d'Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages fonctionnel lui procurant des avantages issus du partage juste et équitable de l'utilisation de ses ressources génétiques et Connaissances Traditionnelles Associées, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique et à l'amélioration des conditions de vie des générations actuelles et futures.* » Elle est axée sur (i) la protection et valorisation des Ressources Génétiques et des Connaissances Traditionnelles Associées et ; (ii) la gouvernance (CNEDD, 2024).
- **la Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A-2035) et son plan d'actions 2022-2026 :** Adoptée en 2022,

la SPN2A-2035 a pour finalité un développement agricole durable et intelligent face au climat, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de changements climatiques à travers (i) le renforcement de la résilience des populations rurales face aux événements climatiques extrêmes et à d'autres facteurs de risque (chocs de court terme) et ; (ii) l'adaptation des populations rurales face aux changements climatiques et environnementaux (mutations de moyen et long termes). Sa mise en œuvre s'appuie sur six (6) axes d'intervention suivants : (i) préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes ; (ii) développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat ; (iii) développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat ; (iv) développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat, (v) renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique et ; (vi) intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFAT (MESU/DD, 2020).

- **la Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable (SAN/DAD) élaborée en 2012 :** Communément appelée stratégie de l'Initiative 3N, la SAN/DAD a été adoptée par décret N°2012-139/PRN du 18 avril 2012 pour la période 2012-2015. Elle a par la suite été déclinée en trois (03) plans d'actions quinquennaux (2011-2015 ; 2016-2020 et 2021-2025). Elle a comme vison « *les Nigériens Nourrissent les Nigériens* ». Son objectif global est de contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus. Spécifiquement la SANDAD vise à renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles. Elle sert de fondement pour toute programmation en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les administrations publiques et les collectivités territoriales. Elle constitue une référence pour la collaboration entre l'Etat et ses partenaires au développement (HCi3N, 2012).
- **la Stratégie Nationale de Relance de la Production, de la Commercialisation de la Gomme arabique au Niger (2003-2012) :** Adoptée en 2003, cette stratégie vise trois (3) objectifs principaux à savoir (i) contribuer à l'amélioration du niveau de vie des acteurs intervenant dans l'ensemble des maillons de la chaîne ; (ii) augmenter la contribution de cette filière à l'économie nationale (exportations, fiscalité) et à la satisfaction de la population et ; (iii) contribuer à la sauvegarde et au maintien de l'équilibre écologique dans les zones de production de la gomme arabique. Pour atteindre ces objectifs, trois (03) axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit de (i) la création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité ; (ii) le développement et la gestion durable des ressources gommières et ; (iii) l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs de la filière (MH/E/LCD, 2003).

- **la Stratégie Nationale de Biosécurité (2020-2035) :** Adoptée en 2020, la Stratégie Nationale de biosécurité constitue un cadre unique de gestion de la biosécurité, favorisant des interventions coordonnées et évitant le double emploi. Son objectif global est de contribuer au renforcement de la résilience du développement économique et social au Niger. L'objectif spécifique vise à renforcer la capacité de tous les acteurs sur la gestion des risques biosécuritaires au Niger. Elle repose sur quatre (4) axes principaux que sont (i) Renforcement du cadre juridique ; (ii) Renforcement des capacités technique, humaine et financière ; (iii) Développement de la synergie des intervenants dans le domaine de la biosécurité et (iv) Développement des institutions de recherches et des laboratoires de contrôle (ME/LCD, 2020).
- **la Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Conservation et la Valorisation de la Faune Sauvage (2011-2021) :** Élaborée en 2011, cette stratégie a pour objectif global de contribuer à la meilleure conservation de la faune aquatique, de son habitat et sa valorisation au profit des populations riveraines. Ses objectifs spécifiques visent à (i) mettre en place un dispositif harmonisé de suivi écologique de la faune aquatique et son habitat ; (ii) protéger la faune aquatique et réduire le conflit homme-faune aquatique et (iii) viabiliser les habitats de la faune aquatique et assurer le bon fonctionnement des dispositifs de gestions. Elle comprend quatre (4) axes stratégiques à savoir (i) mesures nationales de conservation ; (ii) mesures régionales/locales de conservation ; (iii) cadre institutionnel ; (iv) ressources matérielles et humaines et (v) valoriser la faune aquatique sur le plan socio-économique. Elle est assortie d'un Plan d'Actions pour la Conservation et la Valorisation de la Faune Sauvage, qui entend faire de la faune un levier du développement économique et social, à travers notamment une meilleure organisation de la chasse sportive, des mesures d'incitation dans la gestion de la faune, la promotion de l'artisanat et celle de l'écotourisme (MH/E, 2011a).
- **la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC) 2015-2019 :** élaborée en 2003 et révisée en 2014, elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC. La vision à long terme du Niger intitulée dans ce document s'intitule « *Devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, indemne de la corruption et de la pauvreté, prospère, équitable et solidaire, respectueuse de l'éthique, unie, en paix et engagée à favoriser l'intégration africaine* ». Elle vise comme objectif général de contribuer à la stabilisation de la concentration des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. L'objectif général de la SNPA/CVC est de contribuer à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. De façon spécifique, la SNPA/CVC vise les objectifs suivants : (i) améliorer l'adaptation et la résilience des communautés et des secteurs socio-économiques vulnérables aux Changements Climatiques ; (ii) améliorer l'atténuation des émissions de GES ;(iii) renforcer les capacités de tous les acteurs. Elle est structurée autour de quatre (4) axes suivants : (i)

amélioration de la résilience des communautés et des secteurs socio-économiques aux Changements Climatiques ; (ii) amélioration de la séquestration des GES ; (iii) Amélioration de l’atténuation des émissions de GES et ; (iv) renforcement des capacités à tous les niveaux (CNEDD, 2014b).

- **la Stratégie Nationale et Plan d’Actions de Renforcement des Capacités du Niger pour la Gestion de l’Environnement National et Mondial (2008-2015)** : Élaborée en 2007, cette stratégie a pour but de déterminer les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités nécessaires à la protection de l’environnement, en tenant compte des trois (3) Conventions post-Rio ainsi que des autres Accords Environnementaux Multilatéraux (AEM). Elle constitue le cadre de référence national pour lever les contraintes et renforcer les capacités afin de mieux gérer l’environnement national et mondial. Elle a comme vision « *le renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques pour mieux gérer l’environnement en vue de contribuer au développement économique et social du pays en général, à la réduction de la pauvreté et à l’amélioration des conditions de vie des populations en particulier.* » Son objectif global est de contribuer au renforcement des capacités nationales dans la gestion durable de l’environnement en renforçant les mécanismes de gouvernance et la mise en œuvre des conventions. Il s’agit spécifiquement de (i) améliorer les cadres institutionnel et juridique de la gestion de l’environnement au Niger ;(ii) renforcer les capacités des institutions publiques et organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre des conventions post Rio et autres AEM et ; (iii) créer les conditions favorables à la mobilisation des ressources. Elle comprend cinq (05) axes stratégiques suivants : (i) développement de la capacité du Niger à concevoir et formuler des politiques, des cadres réglementaires et juridiques, des stratégies et des programmes de gestion durable des ressources naturelles ; (ii) amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des acteurs de la gestion de l’environnement à mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes de développement durable ; (iii) renforcement des capacités scientifiques et technologiques relatives à la gestion de l’environnement ; (iv) accroissement de la capacité de mobilisation des ressources et meilleure implication du Niger dans la gestion des conventions post Rio et des AEM au niveau international et ; (v) consolidation et appropriation des systèmes d’information, de communication et de suivi évaluation de l’environnement par les acteurs (CNEDD, 2007).
- **la Stratégie et Plan d’Action de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger (2016-2035)** : élaborée en 2016, la Stratégie de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger et son Plan d’Action 2016-2020 a comme vision : « *à l’horizon 2035, contribuer à assurer le bien-être socioéconomique des populations à travers la rationalisation de l’exploitation des PFNL* ». Son objectif global est de préserver les fonctions productrices et protectrices des écosystèmes forestiers et leurs diversités tout en luttant contre la pauvreté rurale, l’insécurité alimentaire et la dégradation des terres grâce aux pratiques durables d’exploitation et de gestion des PFNL. De manière spécifique, elle vise à évaluer et connaître le potentiel en PFNL, restaurer, soutenir et renforcer les fonctions productives et protectrices de ses ressources, de promouvoir leur exploitation durable et rationnelle tout en augmentant la contribution de ces filières à

l'économie familiale et nationales. Elle comprend quatre (4) axes stratégiques à savoir (i) gestion et aménagement du potentiel de production ; (ii) accès des populations aux opportunités économiques et développement des filières de PFNL ; (iii) professionnalisation des populations aux biens et services fournis par les PFNL et (iv) Renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure gouvernance locale des filières (MESU/DD, 2016b).

- **la Stratégie et Plan d'Actions de l'Initiative Grande Muraille Verte (2012-2035) :** Adoptée en 2012, la Stratégie et Plan d'Action de l'Initiative Grande Muraille Verte (SPA-IGMV) a été mise en œuvre à travers deux (2) plans quinquennaux (2012-2016 et 2017-2021). Sa vision est intitulée « *à l'horizon 2035, le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et d'appui aux systèmes de production agro-sylvo-pastorale* ». La finalité étant de reverdir le Niger et de contribuer à une sécurité alimentaire durable des populations et du cheptel. Son objectif global est l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes traversés dans les zones saharo-sahéliennes comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud, une mise en valeur durable des ressources naturelles existantes et la lutte contre l'avancée du désert et la pauvreté des populations rurales. Elle repose sur quatre (4) axes stratégiques à savoir (i) Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et Développement Communautaire et Local dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte ; (ii) Amélioration de la sécurité alimentaire par la gestion, la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales ; (iii) Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances et ; (iv) Coordination, Suivi/Évaluation et Gestion du programme (MH/E, 2011b).
- **le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) 2015-2029:** Prenant acte de la dégradation préoccupante du milieu physique, le Niger s'est doté en 2014 d'un Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS/GDT). La vision du CS-GDT est formulée comme suit « *A l'horizon 2029, la mise en place d'un partenariat dynamique entre les différents acteurs et institutions d'une part, la mobilisation d'investissements adéquats et durables en vue d'une amplification des initiatives et actions de GDT d'autre part, contribuent à la restauration des terres dégradées et à une meilleure gestion des bases productives des écosystèmes et leurs ressources* ». Son objectif global est de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT à la fois par le secteur public et privé et avec tous les acteurs du niveau local au niveau national. Les objectifs spécifiques du CS-GDT sont les suivants (i) créer un cadre de mobilisation des ressources financières pour la GDT au Niger ; (ii) assurer la durabilité de la base productive de l'Agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes ; (iii) accroître les productions forestières ;(iv) renforcer les capacités de tous les acteurs ;et (v) mettre en place un système de suivi-évaluation et une base de données GDT dédiée afin de mesurer l'impact de la GDT et diffuser l'information pertinente pour soutenir

l'amplification de la GDT au Niger, à l'échelle régionale et sous régionale (MESU/DD, 2014).

- **la Stratégie de Développement durable de l'Aquaculture (2020-2035)** : élaborée 2019, cette stratégie a comme vision « « *Créer des environnements et des contextes favorables à une aquaculture productive, durable, compétitive et génératrice d'emplois décents pour les jeunes nigériens.* »». Elle a pour objectifs stratégiques de (i) assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements nationaux et étrangers dans l'aquaculture commerciale et les chaînes de valeur relatives au Niger ; (ii) renforcer les facteurs physiques et organisationnels des productions aquacoles ; (iii) promouvoir les chaînes de valeurs du poisson d'aquaculture et ; (iv) développer le capital humain notamment les jeunes et les femmes dans l'aquaculture et ses chaînes de valeur. Ces objectifs stratégiques sont déclinés en quatorze axes prioritaires (MESU/DD, 2019).
- **la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL, 2013-2035)** : élaborée en 2013, la SDDEL a comme vision : « *Un Niger où l'élevage, à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement* ». Son objectif global est de développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles. L'objectif spécifique est d'assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales. Elle comprend trois (3) axes suivants : (i) amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale ; (ii) accroissement, diversification et valorisation des productions animales et ; (iii) création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage (MEL, 2013).
- **la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Niger (SNDR 2021-2030)** : élaborée en 2021, la SNDR a pour vision : « *la filière riz satisfait la demande nationale et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et à la réduction du déficit de la balance commerciale riz à l'horizon 2030.* » Elle vise à contribuer à moyen terme à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire à long terme aux besoins et exigences des consommateurs et exporter sur le marché sous régional et international. La réalisation de cet objectif nécessite la mise en œuvre de trois (3) objectifs spécifiques suivants : (i) accroître la production et la productivité du riz ; (ii) promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local et ; (iii) améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs (MAG, 2021).
- **la Stratégie nationale et plan d'action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger (2014-2020)** : élaborée en 2013, elle ambitionne « *D'ici à 2020, des informations sont fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique.* » Elle vise spécifiquement à

développer une stratégie nationale et un Plan d’Actions pour le suivi de la mise en œuvre de la CDB au Niger. Elle comprend quatre (4) axes stratégiques suivants : (i) diffusion d’une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB ; (ii) renforcement des capacités du centre d’échange d’information en matière de Biodiversité ; (iii) facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique et ; (iv) instauration d’un mécanisme financier pour le CHM-Niger. Pour opérationnaliser ces axes stratégiques, treize (13) objectifs ont été définis (CNEDD, 2013).

- **la Stratégie de conservation de la faune aquatique du Niger et son plan d’action (2011-2021)** : élaborée en 2011, elle a pour objectif global de contribuer à la meilleure conservation de la faune aquatique, de son habitat et sa valorisation au profit des populations riveraines. Il s’agit spécifiquement de (i) Mettre en place un dispositif harmonisé de suivi écologique de la faune aquatique et son habitat ; (ii) Protéger la faune aquatique et réduire le conflit homme-faune aquatique ; (iii) Viabiliser les habitats de la faune aquatique et assurer le bon fonctionnement des dispositifs de gestions et (iv) Valoriser la faune aquatique sur le plan socio-économique. Elle repose sur cinq (5) axes stratégique suivants (i) mesures nationales de conservation ; (ii) mesures régionales/locales de conservation ;(iii) cadre institutionnel ; (iv) ressources matérielles et humaines et (v) valoriser la faune aquatique sur le plan socio-économique (MH/E, 2011c).
- **la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT) 2012-2015** : élaborée en 2012, Elle a pour objectif fondamental de consiste à rétablir les équilibres politiques et socio-économiques en vue de la relance de l’activité touristique dans ses différentes facettes sur toute l’étendue du territoire nigérien. Les objectifs stratégiques sont : (i) assurer une meilleure connaissance du secteur du tourisme nigérien à travers l’amélioration de la qualité et de la régulation de la production des statistiques touristiques ; (ii) renforcer les outils de communication et de promotion de la destination tant au niveau local (régional) que national ; (iii) renforcer l’intégration des TIC dans le secteur du tourisme ;(iv) promouvoir la destination au travers des nouveaux moyens de communication ;(v) déclencher un nouveau souffle en réunissant en réseau les acteurs du tourisme autour d’une stratégie marketing commune avec comme pivot le CNPT ; (vi) anticiper et accompagner l’émergence de nouveaux marchés, en particulier le marché chinois, les marchés africains – Nigeria et Afrique de l’Ouest – et les hommes d’affaires qui viendront de plus en plus nombreux au Niger ; (vii) élaborer un schéma directeur d’aménagement touristique national tout en assurant la consolidation des produits existants en les renforçant par de nouveaux produits rentables, originaux et à accessibilité facile ; (viii) disposer d’une réglementation tenant compte des réalités, applicable et compréhensible par l’ensemble des acteurs concernés ; (iv) élaborer un plan de formation cadre pouvant servir de base, de ligne directrice, à toutes les initiatives concernant la professionnalisation du secteur et imposer une charte de qualité du tourisme ; (x) redéfinir les relations et conditions

d'intervention pour encourager et maximiser les effets d'un partenariat actif entre tous les différents acteurs du secteur (MT/A, 2012).

- **la Stratégie Nationale d'Appui aux systèmes communautaires de production des semences de qualité (2019-2028)** : élaborée en 2018, elle a pour objectifs stratégiques de (i) améliorer l'accès des systèmes communautaires aux semences de base et aux engrains ; (ii) assurer un meilleur appui-conseil, une meilleure information et une meilleure formation des systèmes communautaires ; (iii) assurer une meilleure organisation des systèmes communautaires de production des semences de qualité et former et informer ces acteurs ; (iv) garantir les meilleures conditions d'une certification effective de la production des semences ; (v) trouver des solutions aux problèmes d'infrastructures de stockage et de conditionnement des semences ; (vi) mettre en place des mécanismes permettant aux OP de vendre leurs semences aux périodes appropriées et à des prix rémunérateurs ; (vii) mettre en valeur les CPT/CPR/CFJA et les CRMS pour produire plus des semences de qualité (MAG/El, 2018).
- **la Stratégie Nationale de conservation de la girafe d'Afrique de l'Ouest** : élaborée en 2016, elle ambitionne « *d'assurer la viabilité de la girafe d'Afrique de l'Ouest par l'amélioration de sa conservation dans la Zone Girafe avec les acteurs locaux et par la création de métapopulations.* » Ses objectifs stratégiques visent à (i) combler le déficit d'information sur l'habitat et sur la capacité d'accueil des girafes ; (ii) mieux comprendre la distribution spatiale de la girafe ; (iii) effectuer un suivi écologique régulier ; (iv) mieux diffuser les connaissances scientifiques ; (v) réduire le taux de mortalité directe ; (vi) atténuer les effets de la concentration des girafes ; (vii) renforcer les capacités des services en moyens humains, matériels et financiers ; (viii) améliorer la réglementation en vigueur et l'application des textes ; (ix) préserver l'habitat de la girafe ; (x) améliorer la situation sanitaire du bétail et mieux connaître le statut sanitaire de la girafe ; (xi) réglementer l'accès des éleveurs à la Zone Girafe ; (xii) contrôler et faire appliquer les textes ; (xiii) atténuer les effets des changements climatiques sur l'habitat de la girafe et (xiv) atténuer l'impact environnemental du chemin de fer, en particulier sur la conservation de la girafe (UEMOA, 2016).
- **la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (SNRRC) 2019-2030** : élaborée en 2013 et révisée en 2019, elle a pour objectif global de contribuer à réduire substantiellement les pertes et dommages liés aux catastrophes à travers l'utilisation des stratégies globales et mesures inclusives pour adresser spécifiquement les facteurs sous-jacents des risques et de la vulnérabilité en renforçant la résilience des populations et celles des infrastructures socioéconomiques. Ses objectifs spécifiques visent à (i) Comprendre les risques de catastrophes dans toute leur dimension pour une bonne planification, leur meilleure gestion ; (ii) Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles pour une bonne gouvernance des risques de catastrophe au Niger ; (iii) Accroître les investissements dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale ; (iv) Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et «reconstruire en mieux» durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Elle comprend quatre (4) axes suivants (i) compréhension des risques de catastrophe ; (ii) renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer ; (iii) promotion des investissements dans la

réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ; (iv) renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et «reconstruire en mieux» durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction (MAH/GC, 2019).

- **le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026) adopté en 2022 :** Le PDES est l'unique cadre de référence, en matière de développement économique et social au Niger. Il est le cadre de référence de toutes les interventions de développement au Niger. Il est la deuxième déclinaison quinquennale de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035. Son objectif global du PDES 2022-2026 est de contribuer à bâtir un pays pacifique et bien gouverné, avec une économie émergente et durable, ainsi qu'une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès. De façon spécifique, il s'agit de consolider les bases du développement économique et social du pays en vue de la transformation structurelle de l'économie. Il est structuré autour de trois (03) axes stratégiques suivants : (i) Développement du capital humain, inclusion et solidarité ; (ii) Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité et (iii) Transformation structurelle de l'économie (MP, 2022).
- **le Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER 2015-2030) élaboré en 2015 :** La Politique des Energies Renouvelables (PERC) de la CEDEAO a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etats de la CEDEAO le 18 juillet 2013. Ainsi, c'est dans le cadre de la mise en œuvre de la PERC qu'il est prévu le développement des Plans d'Actions Nationaux en matière d'Énergies Renouvelables (PANER) par les quinze Etats membres de la CEDEAO pour la période 2020-2030. L'objectif global du PANER est de Contribuer à l'émergence d'un développement énergétique, à travers l'élaboration d'une politique nationale en matière de l'énergie incluant les dispositions spécifiques aux énergies renouvelables (ME, 2015).
- **le Plan d'Actions National des Énergies Domestiques du Niger (2008-2018) :** Élaboré en 2008, il vise principalement à réduire la pauvreté en promouvant une gestion durable des terres et des ressources forestières, tout en améliorant l'accès de la population aux services énergétiques modernes. Ses objectifs principaux sont (i) Réduction de la dépendance au bois-énergie, utilisé par plus de 90 % des ménages nigériens pour la cuisson, afin de préserver les ressources forestières et de lutter contre la désertification ; (ii) Promotion de sources d'énergie alternatives, telles que le gaz butane, les foyers améliorés et les énergies renouvelables, pour diversifier les sources d'énergie domestique ; (iii) Amélioration de la gouvernance forestière, notamment par l'aménagement foncier, le renforcement du dispositif de taxation de l'exploitation forestière et la mise en œuvre d'actions d'afforestation. Il comprend cinq (5) composantes qui sont : (i) gestion forestière ; (ii) diffusion de foyers améliorés ; (iii) promotion du gaz butane ; (iv) sensibilisation et formation et ; (v) suivi et évaluation (ME, 2008).
- **le Plan Forestier National (PFN) 2012-2021 :** Elaboré en 2012, le Plan Forestier National a pour objectif de contribuer à la croissance économique nationale à travers l'amélioration des ressources forestières et leur adaptation aux changements

climatiques. Sa vision à l'horizon 2021, est de renforcer la position de la foresterie dans le développement rural, par une implication effective de tous les acteurs dans la gestion des forêts et des systèmes de production selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts. Il comprend sept (7) composantes à savoir (i) Sauvegarde et sécurisation du patrimoine forestier naturel ; (ii) Aménagement et valorisation des ressources productives ; (iii) Conservation des sols et lutte contre l'érosion, (iv) Préservation et valorisation de la biodiversité des milieux naturels, (v) Promotion et développement de la foresterie urbaine et périurbaine, (vi) Renforcement des capacités nationales et (vii) Recherche forestière (MH/E, 2012).

- **le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD élaboré en 1998 :** adopté par décret n°2000-114 (bis)/PRN/PM du 21 avril 2000, le PNEDD tient lieu d'Agenda 21 pour le Niger. Il est l'outil de politique et de planification des actions environnementales pour le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Son but principal est de mettre en œuvre les trois (3) Conventions Post Rio, en élargissant les options de développement du Niger et de pérenniser ces options pour les générations futures. Il poursuit quatre (4) sous-objectifs complémentaires que sont (i) assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles, dans le cadre de la lutte contre la désertification, en favorisant une approche plus globale (systémique) de la question ; (ii) intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement ; (iii) favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur espace vital ; contribuer à la préservation et à l'amélioration de leur cadre de vie ; (iv) favoriser le développement d'un partenariat efficace entre les acteurs intéressés par la question de l'environnement et du développement durable. Le PNEDD comprend six (6) programmes dont le « Programme de Gestion de la Diversité Biologique » constitue l'une des principales composantes (CNEDD, 1998).
- **le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) 2017-2030 :** élaboré en 2017 et adopté par décret n°2017-356PRN/MH/A du 09 mai 2017, le PANGIRE définit le cadre national de gestion des ressources en eau et devient l'outil de planification des actions prioritaires du secteur de l'eau dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des hommes et des écosystèmes, promouvoir le développement socio-économique et conserver la ressource pour les générations futures. L'objectif de développement du PANGIRE est de promouvoir le développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique. Il vise à définir le cadre national de gestion des ressources en eau et servir d'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, tout en permettant de mieux intégrer les actions projetées des différentes stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels de l'eau. Ses objectifs spécifiques sont les suivants : (i) améliorer les connaissances et

le suivi des ressources en eau et de leurs usages ; (ii) améliorer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations économiques ;(iii) améliorer l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable et aux installations d'assainissement, en prenant en compte les questions du genre ; (iv) améliorer la bonne gouvernance du secteur de l'eau et ; (v) protéger et préserver l'environnement et développer la résilience aux effets du changement climatique. Le PANGIRE repose sur quatre (4) composantes à savoir : (i) amélioration de la connaissance des Ressources en Eau ; (ii) mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques ; (iii) préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique et ; (iv) amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités (MH/A, 2017).

- **le Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles au Niger (PAGRA) 2014-2023** : élaboré en 2013, le PAGRA a pour finalité d'assurer durablement pour tous et partout au Niger, la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Son objectif général est de contribuer à la résilience des communautés rurales et périurbaines face aux principaux facteurs de risques agricoles. Il s'agit spécifiquement de (i) accroître la capacité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux à faire face aux principaux facteurs de risques du secteur agricole et (ii) renforcer la capacité d'anticipation et de réponse de l'Etat, des collectivités et des communautés face aux principaux facteurs de risques agricoles (HCi3N, 2013).
- **le Plan de Développement Sanitaire et Social (2022-2026)** : élaboré en 2022, le PDSS a pour objectif global de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des populations et à la transition démographique. Il s'agit spécifiquement d'améliorer l'accès des populations aux soins et services de santé et sociaux de qualité. Il ambitionne de faire du Niger « *une nation où les populations bénéficient d'un accès universel aux services socio-sanitaires de qualité répondant à leurs besoins.* » Il repose sur quatre (4) axes stratégiques suivants : (i) amélioration de la gouvernance et du financement de la santé ; (ii) amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des prestations sanitaires et sociales de qualité ; (iii) renforcement de la protection sanitaire et sociale de la population générale et des groupes vulnérables et à besoins spécifiques en particulier et ; (iv) amélioration de la maîtrise de la fécondité (MSP/P/AS, 2022).
- **le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (2022-2035)** : Elaboré en 2022 conformément aux directives techniques du Groupe d'Experts des Pays les Moins Avancés, le PNA est un outil de planification de développement intégrant la stratégie d'adaptation face aux changements climatiques dans tous les secteurs socio-économiques. Son objectif global est de contribuer au développement durable du pays par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques. De façon spécifique, le PNA vise deux objectifs à savoir (i) réduire la vulnérabilité aux impacts du climat changeant en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience des populations et des écosystèmes naturels et (ii) faciliter l'intégration de l'ACC dans les politiques, programmes et activités nouveaux et existants et en particulier, les processus de

planification et budgétisation du développement et stratégies, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon le cas (CNEDD, 2022).

- **le Plan National d'Adaptation du secteur des ressources en eau aux Changements Climatiques (2023-2035)** : élaboré en 2023, il a pour objectif global de contribuer au développement durable du pays à travers la réduction des impacts néfastes des changements climatiques dans le secteur des ressources en eau. Il s'agit spécifiquement de :(i) améliorer la connaissance et la maîtrise des ressources en eau ; (ii) mobiliser les ressources financières en vue de la mise en œuvre effective du PNA-Eau et (iii) renforcer la résilience des populations face aux effets néfastes des changements climatiques à travers la mise en œuvre des options adaptatives en matière d'eau. Sa vision s'aligne à celle du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques formulée comme suit : « *À l'horizon 2035, le développement socioéconomique du Niger sera assuré par la mise en place d'une société climato-résiliente, à la réduction des risques climatiques sur les communautés, les écosystèmes, et à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs socio-économiques de développement et dans les orientations nationales.* » A cet effet, trois (03) axes stratégiques ont été définis à savoir (i) amélioration de la connaissance et de la maîtrise des ressources en eau ; (ii) mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNA-Eau et (iii) renforcement de la résilience du secteur des ressources en eau (CNEDD, 2023).
- **le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles élaboré en 2000 et révisé en 2015** : Le PAN/LCD-GRN est un cadre de pilotage, de mise en cohérence et de suivi général des programmes sectoriels qui agissent dans les domaines que la CNULCD a défini comme étant ceux de la lutte contre la désertification. Il constitue l'un des six (6) programmes du PNEDD et a pour objectifs opérationnel suivants : (i) plaidoyer, sensibilisation, éducation ; (ii) cadre d'action (climat politique favorable) ;(iii) science, technologie et connaissances ; (iv) renforcement des capacités ; (v) financement et transfert de technologie (CNEDD, 2015).
- **le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030** : Adopté par décret n°2017-355PRN/MH/A du 09 mai 2017, le PROSEHA constitue le document de référence pour le Gouvernement et les autres acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2030. Il a pour objectifs généraux de (i) assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous et (ii) Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale (MH/A, 2016).
- **la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée (2021-2030)** : adoptée en 2021, elle s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Paris qui est un des instruments de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. L'objectif Global de la CDN révisée est de contribuer à la réduction des émissions globales des Gaz à Effet de Serre (objectif 2°C voir 1,5°C à l'horizon 2050) tout en poursuivant son développement socioéconomique sobre en

carbone et résilient aux effets néfastes de changements climatiques. Elle vise à (i) lutter contre la pauvreté ; (ii) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens et des nigériennes ; (iii) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation massive des Energies Renouvelables et (iv) renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés. Elle comprend deux (2) composantes : atténuation et adaptation (ME/LCD, 2021).

- **le Document de Neutralité Carbone au Niger (2017-2030) :** Lors de la douzième session de la Conférence des Parties (COP.12) à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) tenue à Ankara, en Turquie en octobre 2015, les parties ont approuvé l'objectif 15.3 des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui inclut le concept de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), comme force motrice de premier ordre pour la mise en œuvre de la CNULCD. En outre, la COP12 a invité tous les pays partis à « formuler des cibles nationales volontaires pour atteindre la NDT à l'horizon 2030 » et de les intégrer dans leurs Programmes d'Action Nationaux de Lutte Contre la Désertification (PANs). C'est dans cette optique que le Niger a élaboré son document de Neutralité Carbone. Il a pour objectif de réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter de 17% à 19% la couverture végétale en vue d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations (CNEDD, 2017).
- **le Document d'Evaluation des besoins en technologies d'atténuation des émissions des Gaz à Effet de Serre dans les secteurs Energie et Foresterie élaboré en 2020 :** Dans la perspective de renforcer le développement, le transfert, le déploiement et la diffusion des technologies qui constitue un pilier essentiel de la réponse internationale aux changements climatiques et dans l'objectif de soutenir la mise en œuvre de l'accord de Paris de la CCNUCC, les Parties à la CCNUCC, ont entamé le processus d'élaboration du cadre relatif aux technologies en mai 2016. Ce processus a été entamé afin de promouvoir et faciliter une action renforcée sur le développement et le transfert des technologies, où les travaux sur l'Evaluation des Besoins en Technologies (EBT) vont jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des technologies d'atténuation et d'adaptation écologiquement rationnelles. C'est pourquoi, le Niger a adhéré au projet EBT issu du Programme Stratégique de Poznan sur le Transfert des Technologies et dont l'objectif est d'aider les pays en développement à mener des évaluations efficaces des besoins technologiques et à mettre en œuvre des plans d'actions technologiques dans la perspective de renforcer le développement, le transfert, le déploiement et la diffusion des technologies. C'est dans ce cadre que le Niger a élaboré son document d'Evaluation des Besoins en Technologies dans les secteurs Energie et Foresterie. Il a pour objectif global d'identifier et donner un ordre de priorité aux technologies d'atténuation des émissions de GES au changement climatique dans les pays en développement (CNEDD, 2020a).
- **le Document d'Evaluation des besoins en technologies d'Adaptation aux Changements Climatiques pour les secteurs de l'Agriculture et des Ressources en Eau élaboré en 2020 :** Dans la perspective de renforcer le développement, le transfert,

le déploiement et la diffusion des technologies qui constitue un pilier essentiel de la réponse internationale aux changements climatiques et dans l'objectif de soutenir la mise en œuvre de l'accord de Paris de la CCNUCC, les Parties à la CCNUCC, ont entamé le processus d'élaboration du cadre relatif aux technologies en mai 2016. Ce processus a été entamé afin de promouvoir et faciliter une action renforcée sur le développement et le transfert des technologies, où les travaux sur l'Evaluation des Besoins en Technologies (EBT) vont jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des technologies d'atténuation et d'adaptation écologiquement rationnelles. C'est pourquoi, le Niger a adhéré au projet EBT issu du Programme Stratégique de Poznan sur le Transfert des Technologies et dont l'objectif est d'aider les pays en développement à mener des évaluations efficaces des besoins technologiques et à mettre en œuvre des plans d'actions technologiques dans la perspective de renforcer le développement, le transfert, le déploiement et la diffusion des technologies. C'est dans ce cadre que le Niger a élaboré son document d'Evaluation des Besoins en Technologies dans les secteurs Energie et Foresterie. Il a pour objectif global d'identifier et donner un ordre de priorité aux technologies d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement (CNEDD, 2020b).

La cartographie de ce cadre politique est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Cartographie du cadre politique en lien avec la Diversité Biologique

4.1.2. Analyse des politiques et stratégies

4.1.2.1. Définition des critères de classification

L'analyse des politiques et stratégies s'est faite sur la base de deux (2) critères : direct et indirect (Tableau 2).

Tableau 2 : Critères de classification des politiques et stratégies

Critères	Contribution à la biodiversité	Explication des critères
Directe	La conservation de la biodiversité est l'objectif principal du document	Le document est exclusivement dédié à la biodiversité ;
	La conservation de la biodiversité est un objectif important du document	Le document est exclusivement dédié à la biodiversité mais prend en compte d'autres domaines
Indirecte	Le document contribue indirectement à la conservation de la biodiversité mais à un degré important	Le document ne vise pas directement la conservation de la biodiversité mais la prend en compte de manière importante
	Le document contribue indirectement à la conservation de la biodiversité mais à un degré moyen	Le document ne vise pas directement la conservation de la biodiversité mais la prend en compte de manière moyenne

Source : PNUD, 2018

4.1.2.2. Prise en compte de la biodiversité dans les politiques et stratégies

Sur la base de la cartographie des politiques et stratégies, une analyse du niveau de prise en compte de la diversité biologique (DB) a été faite (Tableau 3). Cette analyse montre que le niveau de prise en compte de la diversité biologique varie d'un document à un autre, et d'un secteur à un autre. En effet, sur quarante-sept (47) documents stratégiques consultés, 63 % intègrent la biodiversité de manière directe, ce qui reflète une prise de conscience croissante de son rôle dans le développement durable et la résilience des écosystèmes. Toutefois, 37 % des documents consultés ne la prennent en compte que de manière partielle ou superficielle.

Aussi, 52% des documents prennent en compte la DB de manière élevée, traduisant un engagement fort à travers des objectifs ou axes stratégiques explicites. 17% des documents présentent un niveau moyen d'intégration, généralement par le biais de liens indirects ou partiels aux enjeux de la DB. 21% des documents affichent un niveau faible, avec une mention limitée ou superficielle de la DB, souvent sans mesures concrètes. Enfin, 10% documents ne prennent aucunement en compte la biodiversité, révélant un manque d'intégration dans certains secteurs clés.

Cette situation met en lumière un double enjeu : d'une part, la nécessité de maintenir et renforcer les efforts dans les secteurs déjà engagés ; d'autre part, l'urgence d'intégrer la biodiversité dans les politiques encore marginales sur ce sujet. La faible prise en compte dans certains documents

clés limite l'efficacité des actions multisectorielles et compromet l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux en matière de conservation et d'utilisation durable de la DB.

En termes de prise en compte de la DB dans les secteurs, l'analyse montre que les documents relatifs à l'environnement, à la biodiversité, à la gestion des ressources naturelles ou à la lutte contre la désertification intègrent la DB de manière directe et explicite. C'est le cas notamment de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, du Plan Forestier National, de la Stratégie de l'Initiative Grande Muraille Verte, ou encore de la Stratégie Nationale en matière d'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (APA). Ces documents reconnaissent la DB comme un axe stratégique fondamental, avec des mesures concrètes de conservation, de valorisation, et parfois de gestion des connaissances traditionnelles.

En revanche, dans d'autres politiques sectorielles telles que celles relatives au foncier, à la santé, à l'enseignement supérieur, ou à la sécurité nutritionnelle, la DB est soit absente, soit indirectement évoquée, souvent dans un cadre général de développement durable ou de gestion des ressources. A titre illustratif, la Politique Foncière Rurale, bien qu'ayant un impact évident sur la biodiversité, n'intègre pas celle-ci comme un enjeu stratégique à part entière. De même, le Plan de Développement Sanitaire et Social et le Plan National des Énergies Renouvelables n'abordent pas directement la DB malgré leurs interactions avec les écosystèmes.

Par ailleurs, il apparaît également que plusieurs documents ayant un lien indirect mais potentiellement fort avec la DB (PNA, PNA-Eau, les stratégies agricoles ou aquacoles) ne valorisent pas les contributions des écosystèmes à la résilience ni ne prennent en compte les principes de l'APA (Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages). Dans certains cas, la biodiversité est mentionnée, mais sans traduction opérationnelle en actions, objectifs mesurables ou indicateurs.

En fin, environ 61,4 % des documents analysés nécessitent une mise à jour. Cela représente plus de 6 documents sur 10, soulignant ainsi un besoin urgent de révision pour intégrer les nouvelles priorités, notamment les exigences du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 et les principes de l'APA.

Tableau 3 : Résultats de l'analyse du cadre politique

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (2017-2035)	bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès	Axe 1 : Sécurité du territoire ; Axe 2 : Modernisation de l'Etat ; Axe 3 : Développement du capital humain ; Axe 4 : Dynamisation et modernisation du monde rural ; Axe 5: Développement d'un secteur privé dynamique; Axe 6: Transition démographique.	La diversité biologique est prise en compte au niveau de l'axe 4	direct	Faible	Cette stratégie parle de façon sommaire de la DB en abordant la gestion des ressources naturelles ou le développement durable, Cependant, elle n'évoque nullement la question d'APA	Intégrer pleinement la dimension DB dans l'élaboration des prochains plans quinquennaux de mise en œuvre de la SDDCI
Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (2012)	1. Améliorer la connaissance, promouvoir la recherche-développement, produire et diffuser l'information sur les changements climatiques ; 2. Renforcer et développer les capacités d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux changements climatiques ; 3. Renforcer et développer des actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ; 4. Intégrer la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux de planification ; 5. Renforcer	Axe 1 : Amélioration de la connaissance, promotion de la recherche développement, production et diffusion de l'information sur les changements climatiques; Axe 2 : Renforcement et développement des capacités d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux changements climatiques; Axe 3 : Renforcement et développement des actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre; Axe 4 : Intégration de la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux	La diversité biologique est prise en compte au niveau des objectifs et axes 2; 3 et 6	indirect	Moyen	Cette politique date de 2012 et n'a jamais été révisée	Réviser la politique pour prendre en compte les nouvelles thématiques

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
	les capacités des acteurs ; 6. Promouvoir des emplois verts	de planification; Axe 5 : Renforcement des capacités des acteurs; Axe 6 : Promotion des emplois verts; Axe 7 : Stratégie de mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la PNCC					
Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (2016)	1. disposer de moyens humains, financiers, matériels et juridiques adéquats pour gérer le secteur de l'environnement et du développement durable de manière efficace ; 2. mettre en œuvre des techniques et des technologies adéquates pour gérer durablement les ressources environnementales et naturelles ; 3. améliorer les connaissances de base des citoyens afin qu'ils adoptent des comportements adéquats pour préserver leur environnement et cadre de vie ; 4. mettre les citoyens à l'abri des impacts sanitaires et de la dégradation environnementale provoqués par les déchets de toute sorte, grâce à un système adéquat de collecte et traitement de ces derniers.	Axe 1 : Gouvernance en matière d'environnement et de développement durable ; Axe 2 : Gestion durable des terres et des eaux; Axe 3: Gestion durable de l'environnement; Axe 4 : Gestion de la diversité biologique	La DB est prise en compte au niveau des axes 2; 3 et 4	direct	élevé	Cette politique traite globalement de la diversité biologique avec un accent particulier sur la conservation et la valorisation des ressources génétiques sans pour autant clarifier les conditions et modalités d'accès et le partage des avantages tirés. Aussi, elle reste muette sur les Connaissances Traditionnelles.	Intégrer l'APA et les CT lors de la révision de cette politique

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Politique Nationale de gestion des Zones Humides (2025-2027)	<p>1. élaborer des outils d'aménagement et mettre en œuvre de plan de gestion des zones humides pour lutter contre les moteurs de leur perte et dégradation ;</p> <p>2. élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion et d'aménagement des zones humides d'importance internationale ;</p> <p>3. élaborer et mettre en œuvre des plans de communication pour tous les sites Ramsar et certaines zones humides ;</p> <p>4. renforcer les capacités des acteurs pour une utilisation rationnelle et durable des zones humides</p> <p>5. renforcer la protection, la surveillance et la sécurisation des zones humides avec les nouvelles technologies.</p>	<p>Axe 1 : Connaitre les zones humides et lutter contre les causes profondes de leur perte et dégradation ; Axe 2 : Aménager et valoriser les zones humides; Axe 3 : Renforcer les Capacités des acteurs impliqués dans la gestion des zones humides ; Axe 4 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle</p>	La DB est prise en compte au niveau des axes 1; 2 et 4	direct	élevé	Cette politique date ne prend pas en compte les aspects liés à l'APA	Prendre en compte les aspects liés à l'APA lors de la prochaine révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Politique Nationale Genre (2017-2027)	<p>1. instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes au Niger; 2. assurer l'intégration effective du genre en tant que variable dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement</p>	<p>Axe 1 : Amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes; Axe 2 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir; Axe 3 : Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques, la gestion des risques et catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires; Axe 4 : Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.</p>	La diversité biologique est prise en compte au niveau de l'axe 3	indirect	faible	Cette politique évoque uniquement d'une action relative à l'accroissement des rendements, de la productivité et la qualité des productions réalisés par les femmes et les hommes	Intégrer pleinement la DB lors de la prochaine révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Politique Foncière Rurale du Niger (2021-2035)	<p>1. garantir la durabilité et l'exploitation équitable des ressources foncières nationales et communautaires, à travers l'amélioration de la gouvernance foncière, notamment par le renforcement du cadre institutionnel et juridique, et la participation effective des populations ; 2. contribuer au renforcement de la résilience de l'agriculture familiale et au développement d'investissements responsables par la modernisation des mécanismes de sécurisation des droits fonciers légitimes des populations et ; 3. participer au maintien de la paix sociale en développant des mécanismes de régulation en vue de prévenir les conséquences négatives des dynamiques actuelles et futures</p>	<p>Axe stratégique n°1 : rehausser l'ancrage institutionnel du Code Rural et rendre plus opérationnelles ses fonctions d'animateur principal de la gestion du foncier rural; Axe stratégique n°2 : redéfinir les compositions et attributions des structures du Code Rural et leurs complémentarités ; Axe stratégique n°3 : renforcer les interactions entre les entités du Code Rural et les autres institutions de gestion foncière; Axe stratégique n°4 : renforcer les capacités des Commissions Foncières et des autres acteurs</p>	<p>La DB est prise en compte au niveau de l'objectif global</p>	<p>Indirect</p>	<p>faible</p>	<p>La DB est prise en compte au niveau de l'objectif global, sans être explicitement intégrée dans les axes stratégiques ou les mesures concrètes</p>	<p>Intégrer la DB comme axe stratégique avec des actions concrètes</p>

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Document cadre de politique nationale de décentralisation (2012-2022)	1. développer les capacités d'intervention des collectivités territoriales pour les amener à mieux assumer leurs compétences ; 2. renforcer la déconcentration en vue d'un accompagnement plus efficace et efficient des collectivités territoriales ;développer l'offre et l'accès des services de proximité aux populations ; 3. articuler les politiques et programmes sectoriels avec la décentralisation pour un développement territorial harmonieux ; 4. promouvoir le développement économique local, la participation des populations et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales ; 5. assurer le financement de la décentralisation et des collectivités territoriales.	Axe 1 : développement des capacités des collectivités territoriales; Axe 2 : renforcement de la déconcentration; Axe 3 : amélioration de l'offre et de l'accès des services de proximité; Axe 4 : développement territorial harmonieux; Axe 5 : développement de la participation des populations et de la citoyenneté locale; Axe 6 : Financement de la décentralisation et des collectivités territoriales	La DB n'est pas prise en compte	indirect	nul	Ce document ne fait aucune référence de la DB directement mais de la gestion durable des terres.	intégrer la DB dans ce document lors de sa prochaine révision
Politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (2003-2012)	1. Concevoir et mettre en œuvre les axes, programmes et projets nationaux d'enseignement et de formation supérieurs en accord avec les besoins nationaux en cadres. 2. Organiser et assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des enseignements et de la formation supérieure	Axe 1 : Renforcement de la gouvernance universitaire ; Axe 2 : Structuration et valorisation de la recherche scientifique ; Axe 3 : Intégration des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) ; Axe 4 : Développement de la	La DB n'est prise en compte dans ce document.	indirect	nul	L'intégration de la DB est seulement évoquée dans les programmes et projets de formation et de recherche à concevoir et à mettre en œuvre au Niger et y compris dans la	Prendre en compte la DB à travers un axe relatif à l'intégration de la durabilité environnementale, du changement climatique et de

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
		coopération nationale et internationale ; Axe 5 : Promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation ; Axe 6 : Renforcement des capacités des acteurs de l'enseignement supérieur				formation des cadres spécialisés sur ces questions. Ce qui la rend secondaire et incertaine.	la biodiversité dans les programmes d'enseignement et de recherche.
Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle au Niger (2016-2025)	1. Assurer le développement d'un cadre multisectoriel permettant l'opérationnalisation des services d'appui à la sécurité nutritionnelle ; 2. Instaurer les accords et mécanismes institutionnels à mettre en place pour la planification, la coordination, les ressources, la mise en œuvre et le suivi du processus; 3. Définir les rôles et responsabilités des secteurs clés du Gouvernement, des institutions et à tous les acteurs concernés pour répondre à cet objectif. 4. Définir les cadres de redevabilité pour les principaux acteurs concernés		La DB n'est prise en compte dans ce document.	indirect	nul	Le document ne fait aucune mention directe de la diversité biologique ou de la conservation des ressources naturelles, Aussi, la DB n'est pas considérée comme un facteur clé de la sécurité nutritionnelle, alors qu'elle contribue à la diversité alimentaire et à la résilience des systèmes agroécologiques.	Réviser la politique en (i) formulant des axes stratégiques ; (ii) intégrant explicitement la diversité biologique dans les axes stratégiques et (iii) développant des programmes de valorisation des produits locaux lors de la révision de cette politique
Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (2014-2020)	Objectif Stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques;	Option stratégique 1: amélioration de la gestion de la diversité biologique; Option stratégique 2: atténuation des	La DB est pleinement prise en compte au niveau de tous les objectifs et options stratégiques	Direct	élevé	Cette stratégie ne précise pas les modalités de mise en œuvre du protocole de Nagoya	Adopter l'ordonnance nationale sur l'accès aux ressources

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
	<p>Objectif Stratégique 2: Réduire les pollutions diverses; Objectif Stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées; Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies; Objectif Stratégique 5: Faire face aux effets des changements climatiques</p>	effets néfastes et adaptation aux changements climatiques.					génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA) ainsi que son décret d'application
Stratégie Nationale en matière d'accès aux Ressources Génétiques et partage juste et équitable des avantages (2024-2035)	Doter le Niger d'un instrument légal, administratif et politique pour mieux produire, conserver, protéger et valoriser ses ressources génétiques ainsi que les connaissances traditionnelles qui leur sont associées conformément aux dispositions du Protocole de Nagoya.	<p>Axe stratégique 1 : Protection et valorisation des Ressources Génétiques et des Connaissances Traditionnelles Associées ; Axe stratégique 2 : Gouvernance.</p>	La DB est pleinement prise en compte au niveau des axes stratégiques	direct	élevé	lenteur dans l'adoption de la stratégie et de l'ordonnance APA	<p>1. Mettre en place un comité interministériel d'accélération de l'adoption du cadre national APA;</p> <p>2. Prévoir un plaidoyer politique de haut niveau par le ministre de tutelle pour accélérer le processus d'adoption de la stratégie et de l'ordonnance APA.</p>

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A-2035) et son plan d'actions 2022-2026	OG 1 : Le potentiel productif des agroécosystèmes nigériens est exploité durablement; OG 2 : Les performances agronomiques, économiques et environnementales des exploitations agro-sylvopastorales sont durablement améliorées; OG 3 : La résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux face aux chocs, notamment d'origine climatique, est accrue.	Axe 1 : Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes; Axe 2 : Développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat; Axe 3 : Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat; Axe 4 : Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat; Axe 5 : Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique; Axe 6 : Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFAT	La DB est prise en compte au niveau de tous les objectifs généraux et axes	direct	élevé	Non prise en compte des questions d'APA	envisager l'intégration de l'APA dans cette stratégie
Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole (2012)	Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles	Axe 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Axe 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires; Axe 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux	La DB est prise en compte au niveau des sous programmes opérationnels 8; 9 et 10 du programme opérationnel 4 l'Axe Stratégique 1,	direct	Faible	1. Manque de précision sur les questions relatives aux Organismes Génétiquement modifiés (OGM); 2. non prise en compte des questions d'APA ; 3. non prise en	1. Intégrer la DB au niveau des autres axes; 2. Intégrer un cadre réglementaire clair sur l'utilisation, l'importation et la dissémination des OGM dans

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
		changements climatiques, crises et catastrophes; Axe 4 : Amélioration de l'Etat nutritionnel des nigériens; Axe 5 : Animation, coordination de l'Initiative 3N et impulsions des réformes				compte de l'utilisation durable de la biodiversité	les politiques agricoles et alimentaires; 3. prendre en compte l'APA et l'utilisation durable de la diversité biologique
Stratégie Nationale de Relance de la Production, de la Commercialisation de la Gomme arabique au Niger (2003-2012)	1. contribuer à l'amélioration du niveau de vie des acteurs intervenant dans l'ensemble des maillons de la chaîne ; 2. augmenter la contribution de cette filière à l'économie nationale (exportations, fiscalité) et à la satisfaction de la population et ; 3. contribuer à la sauvegarde et au maintien de l'équilibre écologique dans les zones de production de la gomme arabique	Axe 1 : création d'emplois et l'augmentation des revenus par une production soutenue d'une gomme de qualité ; Axe 2 : développement et la gestion durable des ressources gommières et ; Axe 3 : organisation et le renforcement des capacités des acteurs de la filière	La DB est prise en compte au niveau de l'objectif 3 et de l'axe 2	direct	faible	1. Non prise en compte des questions d'APA malgré la grande utilisation de la gomme arabique dans l'agroalimentaire, les cosmétiques et les pharmacies; 2. non mise à jour de la stratégie	Réviser la stratégie tout en intégrant pleinement la DB et les questions d'APA
Stratégie Nationale de Biosécurité (2020-2035)	renforcer la capacité de tous les acteurs sur la gestion des risques biosécuritaires au Niger	Axe 1 : Renforcement du cadre juridique ; Axe 2 : Renforcement des capacités technique, humaine et financière ; Axe 3 : Développement de la synergie des intervenants dans le domaine de la biosécurité; Axe 4 : Développement des institutions de recherches et des laboratoires de contrôle	La DB est prise en compte au niveau de l'axe 1	direct	faible	prise en compte limitée de la DB	1. Étendre l'intégration de la DB aux autres axes 2. intégrer les aspects d'APA

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Conservation et la Valorisation de la Faune Sauvage (2011-2021)	1. mettre en place un dispositif harmonisé de suivi écologique de la faune aquatique et son habitat ; 2. protéger la faune aquatique et réduire le conflit homme-faune aquatique; 3. viabiliser les habitats de la faune aquatique et assurer le bon fonctionnement des dispositifs de gestions	Axe 1 : mesures nationales de conservation ; Axe 2 : mesures régionales/locales de conservation ; Axe 3 : cadre institutionnel ; Axe 4 : ressources matérielles et humaines; Axe 5 : valoriser la faune aquatique sur le plan socio-économique.	La DB est prise en compte au niveau des axes 1; 2; 3 et 5	direct	élevé	1. non mise à jour du document 2. Non prise en compte des questions d'APA	Prendre en compte les questions d'APA lors de la prochaine révision de la stratégie
Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (2015-2019)	1. améliorer l'adaptation et la résilience des communautés et des secteurs socio-économiques vulnérables aux Changements Climatiques ; 2. améliorer l'atténuation des émissions de GES ; 3. renforcer les capacités de tous les acteurs	Axe 1 : amélioration de la résilience des communautés et des secteurs socio-économiques aux Changements Climatiques ; Axe 2 : amélioration de la séquestration des GES ; Axe 3 : Amélioration de l'atténuation des émissions de GES et ; Axe 4 : renforcement des capacités à tous les niveaux	La DB est prise en compte au niveau des axes 1; 2 et 3	indirect	élevé	1. non mise à jour du document 2. Non prise en compte des questions d'APA	1. envisager la révision de la stratégie 2. intégrer les questions d'APA lors de la prochaine révision de la stratégie

Stratégie Nationale et Plan d'Actions de Renforcement des Capacités du Niger pour la Gestion de l'Environnement National et Mondial (2008-2015)	<p>1. améliorer les cadres institutionnel et juridique de la gestion de l'environnement au Niger ; 2. renforcer les capacités des institutions publiques et organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre des conventions post Rio et autres AEM; 3. créer les conditions favorables à la mobilisation des ressources.</p>	<p>Axe 1: développement de la capacité du Niger à concevoir et formuler des politiques, des cadres réglementaires et juridiques, des stratégies et des programmes de gestion durable des ressources naturelles ; Axe 2 : amélioration de la capacité opérationnelle et managériale des acteurs de la gestion de l'environnement à mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes de développement durable ; Axe 3 : renforcement des capacités scientifiques et technologiques relatives à la gestion de l'environnement ; Axe 4 : accroissement de la capacité de mobilisation des ressources et meilleure implication du Niger dans la gestion des conventions post Rio et des AEM au niveau international ; Axe 5 : consolidation et appropriation des systèmes d'information, de communication et de suivi évaluation de l'environnement par les acteurs</p>	<p>La DB est prise en compte au niveau de tous les axes</p>	<p>direct</p>	<p>élevé</p>	<p>1. non mise à jour de la stratégie 2. non prise en compte des questions d'APA</p>	<p>intégrer les questions d'APA lors de la prochaine révision de la stratégie</p>
--	--	---	---	---------------	--------------	--	---

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie et Plan d'Action de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger (2016-2035)	évaluer et connaître le potentiel en PFNL, restaurer, soutenir et renforcer les fonctions productives et protectrices de ses ressources, de promouvoir leur exploitation durable et rationnelle tout en augmentant la contribution de ces filières à l'économie familiale et nationales	Axe 1: gestion et aménagement du potentiel de production ; Axe 2 : accès des populations aux opportunités économiques et développement des filières de PFNL ; Axe 3 : professionnalisation des populations aux biens et services fournis par les PFNL; Axe 4 : Renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure gouvernance locale des filières	La DB est prise en compte au niveau de tous les axes	direct	élevé	1. non mise à jour de la stratégie 2. non prise en compte des questions d'APA 3. non prise en compte du moringa	réviser la stratégie et intégrer les questions d'APA et celles liées à la valorisation du moringa
Stratégie et Plan d'Actions de l'Initiative Grande Muraille Verte (2012-2035)	améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes traversés dans les zones saharo-sahéliennes comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud, une mise en valeur durable des ressources naturelles existantes et la lutte contre l'avancée du désert et la pauvreté des populations rurales.	Axe 1: Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et Développement Communautaire et Local dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte ; Axe 2 : Amélioration de la sécurité alimentaire par la gestion, la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agro-sylvopastorales ; Axe 3 : Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances et ; Axe 4 : Coordination, Suivi/Évaluation et Gestion du programme	La DB est prise en compte au niveau de tous les axes	direct	élevé	1. non mise à jour de la stratégie 2. non prise en compte des questions d'APA bien que la stratégie évoque de manière sommaire la protection des connaissances scientifiques	réviser la stratégie et intégrer les questions d'APA

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (2015-2029)	<p>1. créer un cadre de mobilisation des ressources financières pour la GDT au Niger ; 2. assurer la durabilité de la base productive de l'Agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes ; 3. accroître les productions forestières ; 4. renforcer les capacités de tous les acteurs ; 5. mettre en place un système de suivi-évaluation et une base de données GDT dédiée afin de mesurer l'impact de la GDT et diffuser l'information pertinente pour soutenir l'amplification de la GDT au Niger, à l'échelle régionale et sous régionale</p>		La DB est prise en compte au niveau des axes 2 et 3	direct	moyen	<p>1. non prise en compte de la question d'APA bien que ses objectifs visent entre autres la protection de la biodiversité de façon globale.</p> <p>2. Absence des axes stratégiques</p>	Prendre en compte l'APA et formuler des axes stratégiques lors de la prochaine révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie de Développement durable de l'Aquaculture (2020-2035)	<p>Objectif stratégique 1 : assurer les conditions juridiques, réglementaires, institutionnelles et fiscales attractives pour des investissements nationaux et étrangers dans l'aquaculture commerciale et les chaînes de valeur relatives au Niger ;</p> <p>Objectif stratégique 2 : renforcer les facteurs physiques et organisationnels des productions aquacoles ;</p> <p>Objectif stratégique 3 : promouvoir les chaînes de valeurs du poisson d'aquaculture ;</p> <p>Objectif stratégique 4 : développer le capital humain notamment les jeunes et les femmes dans l'aquaculture et ses chaînes de valeur</p>	<p>Axe prioritaire 1 : Création de conditions juridiques et réglementaires attractives ;</p> <p>Axe prioritaire 2 : Amélioration des conditions institutionnelles et administratives ;</p> <p>Axe prioritaire 3 : Promotion d'instruments financiers et de crédits pour l'aquaculture commerciale ;</p> <p>Axe prioritaire 4 : Mobilisation des financements et développement des partenariats ;</p> <p>Axe prioritaire 5 : Renforcement des facteurs physiques de production ;</p> <p>Axe prioritaire 6 : Amélioration de la résilience et de l'adaptation au changement climatique ;</p> <p>Axe prioritaire 7 : Amélioration de la coopération régionale sur les écosystèmes partagés ;</p> <p>Axe prioritaire 8 : Accessibilité et sécurisation des ressources en terres et en eaux pour l'aquaculture ;</p> <p>Axe prioritaire 9 : Disponibilité et accessibilité des aliments pour poissons de qualité ;</p> <p>Axe prioritaire 10 : Disponibilité et accessibilité des semences de qualité ;</p> <p>Axe prioritaire 11 : Organisation des chaînes de</p>	La DB est prise en compte au niveau des axes prioritaires 6; 7; 8; 10 et 14	direct	moyen	<p>1. Aucun axe ne vise explicitement la conservation ou la restauration des espèces aquatiques sauvages ou des habitats aquatiques sensibles.</p> <p>2. Non-prise en compte claire des espèces menacées non prise en compte des questions liées à l'APA</p> <p>3. Peu d'intégration des savoirs locaux sur la gestion des ressources biologiques aquatiques</p>	<p>1. intégrer un axe stratégique sur la conservation de la biodiversité aquatique</p> <p>2. Identifier et intégrer les espèces aquatiques menacées</p> <p>3. prendre en compte des principes d'APA</p> <p>4. valoriser les savoirs locaux et les pratiques traditionnelles de gestion des ressources biologiques aquatiques</p>

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
		valeur du poisson d'aquaculture ; Axe prioritaire 12 : Promotion des chaînes de valeur du poisson d'aquaculture ; Axe prioritaire 13 : Renforcement des capacités des acteurs de l'aquaculture et des chaînes de valeur associées ; Axe prioritaire 14 : Soutien à la recherche, au développement et aux innovations dans l'aquaculture					
Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (2013-2035)	Assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales	Axe 1 : amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale ; Axe 2 : accroissement, diversification et valorisation des productions animales; Axe 3 : création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage	La DB est prise en compte au niveau des axes 2 et 3	direct	moyen	1. Absence d'un axe spécifique dédié à la préservation des races locales, des espèces menacées ou des équilibres écologiques liés à l'élevage 2. Manque de mesures concrètes pour la conservation des races locales 3. non prise en compte de l'accès aux ressources génétiques animales et le partage juste des	1. formuler un axe dédié à la préservation des races locales, des espèces menacées ou des équilibres écologiques liés à l'élevage 2. intégrer des mesures concrètes pour la conservation des races locales 3. aligner la stratégie au Protocole de

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
					<p>avantages issus de leur utilisation, en particulier ceux relevant des connaissances traditionnelles</p> <p>4. faible valorisation des savoirs locaux en matière de gestion durable des ressources pastorales</p>	Nagoya	<p>4. valoriser les savoirs locaux pour une gestion durable des ressources pastorales</p>
Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Niger (2021-2030)	<p>1. Accroître la production et la productivité du riz</p> <p>2. Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local</p> <p>3. Améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs.</p>	<p>Axe 1 : Stratégie pour accroître la résilience des systèmes de production et augmenter les niveaux de production;</p> <p>Axe 2 : Stratégie de promotion de l'industrialisation, de la commercialisation, de la compétitivité et de l'implication du secteur privé dans la Chaine de valeur Riz;</p> <p>Axe 3 : Stratégie d'amélioration de la qualité de la force de travail et de l'organisation dans la Chaine de valeur Riz</p>	<p>La DB est prise en compte au niveau des axes 1 et 2</p>	direct	moyen	<p>Cette stratégie ne fait pas cas de façon explicite des questions d'APA et de CT associées.</p>	<p>Prendre en compte la question d'APA lors de la révision ou dans l'élaboration des plans d'action.</p>

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie nationale et plan d'action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger (2014-2020)	développer une stratégie nationale et un Plan d'Actions pour le suivi de la mise en œuvre de la CDB au Niger	Axe 1 : diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB ; Axe 2 : renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité ; Axe 3 : facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique ; Axe 4 : instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Niger	La DB est prise en compte au niveau de tous les axes	direct	élevé	non mise à jour de la stratégie	Réviser la stratégie
Stratégie de conservation de la faune aquatique du Niger et son plan d'action (2011-2021)	1. Mettre en place un dispositif harmonisé de suivi écologique de la faune aquatique et son habitat ; 2. Protéger la faune aquatique et réduire le conflit homme-faune aquatique ; 3. Viabiliser les habitats de la faune aquatique et assurer le bon fonctionnement des dispositifs de gestions; 4. Valoriser la faune aquatique sur le plan socio-économique	Axe 1 : mesures nationales de conservation ; Axe 2 : mesures régionales/locales de conservation ; Axe 3 : cadre institutionnel ; Axe 4 : ressources matérielles et humaines; Axe 5 : valoriser la faune aquatique sur le plan socio-économique	La DB est prise en compte au niveau de tous les axes	direct	élevé	1. non mise à jour de la stratégie 2. non prise en compte des aspects relatifs à l'APA	1. Réviser la stratégie 2. Prendre en compte les questions d'APA lors de la révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (2012-2015)	Objectif fondamental: rétablir les équilibres politiques et socio-économiques en vue de la relance de l'activité touristique dans ses différentes facettes sur toute l'étendue du territoire nigérien	Axe 1 : renforcement du dispositif organisationnel ; Axe 2 : gestion des connaissances; Axe 3: consolidation et diversification de l'offre touristique ; Axe 4: amélioration de la qualité à travers notamment la formation et le contrôle ; Axe 5: coordination des actions entreprises.	La DB n'est pas prise en compte dans ce document.	indirect	nul	1. non mise à jour de la stratégie 2. non prise en compte de la DB et des aspects relatifs à l'APA	1. Réviser la stratégie 2. Prendre en compte la DB et des aspects relatifs à l'APA
Stratégie Nationale d'Appui aux systèmes communautaires de production des semences de qualité (2019-2028)	1. améliorer l'accès des systèmes communautaires aux semences de base et aux engrains ; 2. assurer un meilleur appui-conseil, une meilleure information et une meilleure formation des systèmes communautaires ; 3. assurer une meilleure organisation des systèmes communautaires de production des semences de qualité et former et informer ces acteurs ; 4. garantir les meilleures conditions d'une certification effective de la production des semences ; 5. trouver des solutions aux problèmes d'infrastructures de stockage et de conditionnement des semences ; 6. mettre en place des mécanismes permettant aux OP de vendre		La DB est prise en compte au niveau des objectifs 1; 3; 4; 5; 6 et 7	direct	moyen	non prise en compte des aspects relatifs à l'APA bien que la stratégie évoque l'amélioration de l'accès des systèmes communautaires aux semences de base et aux engrais	Prendre en compte les aspects relatifs à l'APA lors de la prochaine révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
	leurs semences aux périodes appropriées et à des prix rémunérateurs ; 7. mettre en valeur les CPT/CPR/CFJA et les CRMS pour produire plus des semences de qualité						

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie Nationale de conservation de la girafe d'Afrique de l'Ouest (2016)	Assurer la viabilité de la girafe d'Afrique de l'Ouest par l'amélioration de sa conservation dans la Zone Girafe avec les acteurs locaux et par la création de métapopulations.	1. Combler le déficit d'information sur l'habitat et sur la capacité d'accueil des girafes ; 2. Mieux comprendre la distribution spatiale de la girafe ; 3. Effectuer un suivi écologique régulier ; 4. Mieux diffuser les connaissances scientifiques ; 5. Réduire le taux de mortalité directe ; 6. Atténuer les effets de la concentration des girafes ; 7. Renforcer les capacités des services en moyens humains, matériels et financiers ; 8. Améliorer la réglementation en vigueur et l'application des textes ; 9. Préserver l'habitat de la girafe ; 10. Améliorer la situation sanitaire du bétail & mieux connaître le statut sanitaire de la girafe ; 11. Réglementer l'accès des éleveurs à la Zone Girafe ; 12. Contrôler et faire appliquer les textes ; 13. Atténuer les effets des changements climatiques sur l'habitat de la girafe; 14. Atténuer l'impact environnemental du chemin de fer, en particulier sur la conservation de la girafe	La DB est prise en compte au niveau de l'objectif global	direct	moyen	1. Non prise en compte de l'APA 2. Absence d'horizon pour la stratégie	Prendre en compte l'APA et intégrer l'horizon temporel au niveau de la stratégie lors de la prochaine révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (2019-2030)	<p>1. Comprendre les risques de catastrophes dans toute leur dimension pour une bonne planification, leur meilleure gestion ; 2. Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles pour une bonne gouvernance des risques de catastrophe au Niger ; 3. Accroître les investissements dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale ; 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et «reconstruire en mieux» durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction</p>	<p>Axe 1 : Compréhension des risques de catastrophe ; Axe 2 : Renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer ; Axe 3 : Promotion des investissements dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ; Axe 4 : Renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et «reconstruire en mieux» durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction</p>	La DB est prise en compte au niveau de tous les axes	direct	élevé	non mise à jour de la stratégie	Réviser la stratégie
Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026)	consolider les bases du développement économique et social du pays en vue de la transformation structurelle de l'économie	<p>Axe 1: Développement du capital humain, inclusion et solidarité ; Axe 2 : Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité; Axe 3: Transformation structurelle de l'économie</p>	La DB est prise en compte au niveau de l'axe 3	direct	faible	Le PDES 2022-2026 ne prend pas en compte de façon précise les questions d'APA et même la DB n'est pas explicitement ressortie. Il est seulement fait référence à la gestion	formuler un axe transversal relatif à la Biodiversité et l' APA lors de la prochaine révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
					durable de l'environnement qui intègre la biodiversité.		
Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (2015-2030)	Contribuer à l'émergence d'un développement énergétique, à travers l'élaboration d'une politique nationale en matière de l'énergie incluant les dispositions spécifiques aux énergies renouvelables		La DB n'est pas prise en compte	indirect	faible	1. Non mise à jour du document 2. Non prise en compte de l'aspect préservation de la DB et formuler des axes ou des composantes lors de la prochaine révision 3. Absence des axes ou composantes	Prendre en compte l'aspect préservation de la DB et formuler des axes ou des composantes lors de la prochaine révision
Plan d'Actions National des Énergies Domestiques du Niger (2008-2018)	<p>1. Réduction de la dépendance au bois-énergie, utilisé par plus de 90 % des ménages nigériens pour la cuisson, afin de préserver les ressources forestières et de lutter contre la désertification ;</p> <p>2. Promotion de sources d'énergie alternatives;</p> <p>3. Amélioration de la gouvernance forestière, notamment par l'aménagement foncier, le renforcement du dispositif de taxation de l'exploitation forestière et la mise en œuvre d'actions d'afforestation</p>	Composante 1 : gestion forestière ; Composante 2 : diffusion de foyers améliorés ; Composante 3 : promotion du gaz butane ; Composante 4 : sensibilisation et formation et ; Composante 5 : suivi et évaluation	La DB est prise en compte au niveau de la composante 1	indirect	faible	1. non mise à jour de la stratégie 2. Non prise en compte de l'APA	Prendre en compte de l'APA lors de la prochaine révision

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Plan Forestier National (2012-2021)	contribuer à la croissance économique nationale à travers l'amélioration des ressources forestières et leur adaptation aux changements climatiques.	Orientation 1: amélioration et la gestion durable du couvert forestier ; Orientation 2 : valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ; Orientation 3 : adaptation du secteur forestier aux changements climatiques ; Orientation 4 : diversification des partenaires dans le financement du secteur	La DB est pleinement prise en compte à travers la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable dans une certaine mesure.	direct	élevé	non mise à jour de la stratégie	<ol style="list-style-type: none"> 1. envisager la révision du PFN 2. Sensibiliser les acteurs de mise en œuvre pour une meilleure prise en compte de l'APA et des CT associées dans l'élaboration des instruments pratiques de mise en œuvre notamment les programmes et projets

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (1998)	<p>1. assurer une gestion plus rationnelle des ressources naturelles, dans le cadre de la lutte contre la désertification, en favorisant une approche plus globale (systémique) de la question ; 2. intégrer les préoccupations environnementales dans la définition des politiques, programmes et projets mis en place dans chacun des principaux secteurs du développement ; 3. favoriser l'implication, la responsabilisation et la participation des populations dans la gestion des ressources et de leur espace vital ; contribuer à la préservation et à l'amélioration de leur cadre de vie ; 4. favoriser le développement d'un partenariat efficace entre les acteurs intéressés par la question de l'environnement et du développement durable</p>	<p>1. Programme PAN/LCD-GRN 2. Programme eau et développement durable 3. Programme énergie et développement durable 4. Programme environnement urbain et cadre de vie 5. Programme changements et variabilités climatiques 6. Programme de gestion de la diversité biologique</p>	La DB est prise en compte au niveau du programme 6	direct	élevé	<p>1. Non mise à jour du PNEDD 2. Le PNEDD définit les grandes lignes de la conservation et de la gestion de la DB et ne donne pas des indications sur l'APA et les CT car ces préoccupations sont venues dix (10) ans après son élaboration.</p>	Intégrer la question d'APA lors d'une révision.

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (2017-2030)	1. améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages ; 2. améliorer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations économiques ; 3. améliorer l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable et aux installations d'assainissement, en prenant en compte les questions du genre ; 4. améliorer la bonne gouvernance du secteur de l'eau; 5. protéger et préserver l'environnement et développer la résilience aux effets du changement climatique	Composante 1 : amélioration de la connaissance des Ressources en Eau ; Composante 2 : mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques ; Composante 3 : préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique ; Composante 4 : amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités	La DB est prise en compte au niveau de toutes les composantes	direct	élevé	Non prise en compte de l'APA	envisager l'intégration de l'APA
Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles au Niger (2014-2023)	1. Accroître la capacité des systèmes de production agro-sylvopastoraux à faire face aux principaux facteurs de risques du secteur agricole; 2. Renforcer la capacité d'anticipation et de réponse de l'Etat, des collectivités et des communautés face aux principaux facteurs de risques agricoles	Composante 1 : Capacité des systèmes d'exploitation agricoles et pastoraux à faire face aux risques ; Composante 2 : anticipation, adaptation et réponse en situation d'urgence des communautés, de l'Etat et des Collectivités ; Composante 3 : animation et coordination en matière de GRA	La DB est prise en compte au niveau des composantes 1 et 2	direct	élevé	1. non mise à jour du PAGRA 2. Non prise en compte de l'APA et des CT Associées.	Prendre en compte les questions d'APA et de CT lors des prochaines révisions.

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Plan de Développement Sanitaire et Social (2022-2026)	Améliorer l'accès des populations aux soins et services de santé et sociaux de qualité	Axe 1 : amélioration de la gouvernance et du financement de la santé ; Axe 2 : amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des prestations sanitaires et sociales de qualité ; Axe 3 : renforcement de la protection sanitaire et sociale de la population générale et des groupes vulnérables et à besoins spécifiques en particulier ; Axe 4 : amélioration de la maîtrise de la fécondité	La DB n'est pas prise en compte	direct	nul	Le PDS traite uniquement de la médecine traditionnelle et non de l'APA en général	Prendre en compte les questions d'APA et de CT lors des prochaines révisions.
Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (2022-2035)	1. réduire la vulnérabilité aux impacts du climat changeant en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience des populations et des écosystèmes naturels ; 2. faciliter l'intégration de l'ACC dans les politiques, programmes et activités nouveaux et existants et en particulier, les processus de planification et budgétisation du développement et stratégies, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon le cas	Axe 1 : Renforcement de la coordination entre les institutions pour la prise en compte de l'ACC dans les politiques et programmes nationaux ; Axe 2 : Mise en œuvre de programmes d'actions sectoriels prioritaires ; Axe 3 : Mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PNA.	La DB est prise en compte au niveau des axes 1 et 2	indirect	élevé	Aucun axe ne cible directement la conservation ou l'utilisation durable de la DB comme levier d'adaptation bien que des options d'adaptation en lien avec les objectifs de la CDB sont identifiées	Prévoir un axe spécifique relatif à la conservation et l'utilisation durable de la DB lors de la prochaine révision
Plan National d'Adaptation du secteur des ressources en eau aux	1. améliorer la connaissance et la maîtrise des ressources en eau ; 2. mobiliser les ressources financières en vue de la mise en	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la maîtrise des ressources en eau ; Axe 2 : Mobilisation des	La DB est prise en compte au niveau des axes 2 et 3	indirect	élevé	les axes 2 et 3 restent implicites bien que des mesures d'adaptation soient	Evoquer directement la DB au niveau de la formulation

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Changements Climatiques (2023-2035)	œuvre effective du PNA-Eau; 3. renforcer la résilience des populations face aux effets néfastes des changements climatiques à travers la mise en œuvre des options adaptatives en matière d'eau	ressources financières pour la mise en œuvre du PNA-Eau; Axe 3 : Renforcement de la Résilience du secteur des ressources en eau.				prises en faveur de la DB;	des axes lors de la prochaine révision
Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP, 2024-2035)	créer les conditions d'un développement endogène	Axe 1 : Renforcement de la gouvernance, paix et sécurité ; Axe 2 : Développement inclusif du capital humain ; Axe 3 : Amélioration de la croissance économique et de l'emploi ; Axe 4 : Promotion de la participation citoyenne	La DB est prise en compte au niveau des axes 2 et 3	direct	élevé	Bien que le PRSP prévoit des actions liées à (i) l'atténuation des effets négatifs du changement climatique et le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes ; (ii) la Gestion Durable des Terres, des Eaux et de la biodiversité ; la valorisation des espèces locales (iii) le respect désengagements pris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et (iv) la promotion de la GIRE, il n'évoque pas directement les questions d'APA	Prendre en compte les questions d'APA lors de la prochaine révision du PRSP

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles (2015)	1. Plaidoyer, sensibilisation, éducation ; 2. Cadre d'action (climat politique favorable) ; 3. Science, Technologie et Connaissances ; 4. Renforcement des capacités ; 5. Financement et transfert de technologie		La DB est prise en compte au niveau de tous les objectifs stratégiques	direct	élevé	1. non mise à jour du document 2. non prise en compte de l'APA 3. absence des axes ou composantes ou options	envisager la révision du document tout en prenant en compte les aspects de l'APA et en proposant des axes ou composantes ou options
Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2020)	1. assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ; 2. Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale		La DB est prise en compte au niveau des Sous-programmes (i) Alimentation en Eau Potable; (ii) Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau et (iii) Hydraulique pastorale	direct	faible	1. non mise à jour du document 2. non prise en compte de l'APA 3. absence des axes ou composantes ou options	envisager la révision du document tout en prenant en compte les aspects de l'APA et en proposant des axes ou composantes ou options
Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée (2021-2030)	1. lutter contre la pauvreté ; 2. assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens et des nigériennes ; 3. promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation massive des Energies Renouvelables ; 4. renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés	Composante 1: Atténuation; Composante 2: Adaptation	La DB est prise en compte au niveau de la composante adaptation	direct	moyen	1. non mise à jour du document 2. non prise en compte de l'APA	envisager la révision du document tout en prenant en compte les aspects de l'APA

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Document de Neutralité Carbone au Niger (2017-2030)	1. Restaurer 44% (4 440 500 ha) sur les 10 761 076 ha de terres dégradées en 2010; 2. Réduire à 2% (252 101 ha) la superficie des terres cultivées présentant une tendance négative de productivité primaire nette; 3. Réduire de 1% (100 074,3 ha) à 0% le taux annuel de conversion des forêts/savanes/zones humides en d'autres types d'occupation; 4. Mettre un terme à l'ensablement et l'érosion hydrique (ravinement) le long du fleuve Niger; 5. Séquestrer 292 000 tonnes de carbone dans le sol et/ou la biomasse par les bonnes pratiques agroforestières (brise vent, haies vives, RNA, Banque fourragère, banque alimentaire etc.),		La DB est prise en compte au niveau de toutes les cibles spécifiques et concernent des actions d'utilisation et de conservation de la DB	direct	élevé	1. non mise à jour du document 2. absence des axes ou composantes ou options 3. non prise en compte de l'APA	envisager la révision du document tout en prenant en compte les aspects de l'APA et en proposant des axes ou composantes ou options
Document d'Evaluation des Besoins en Technologies dans les secteurs Energie et Foresterie (2020)	Identifier et donner un ordre de priorité aux technologies d'atténuation des émissions de GES au changement climatique dans les pays en développement		La DB est prise en compte au niveau du secteur Foresterie à travers des technologies visant à préserver la DB	direct	élevé	1. absence des axes ou composantes ou options 2. non prise en compte de l'APA	envisager la prise en compte des aspects de l'APA et la formulation des axes, composantes, volets ou options

Documents	Objectifs global/ spécifiques	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures
Document d'Evaluation des besoins en technologies d'Adaptation aux Changements Climatiques pour les secteurs de l'Agriculture et des Ressources en Eau (2020)	Identifier et donner un ordre de priorité aux technologies d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement		La DB est prise en compte dans les deux secteurs à travers des technologies visant à préserver la DB	direct	élevé	<ol style="list-style-type: none"> absence des axes ou composantes ou options non prise en compte de l'APA 	envisager la prise en compte des aspects de l'APA et la formulation des axes, composantes, volets ou options

4.1.2.3. Identification des politiques et stratégies à l'horizon 2035 et 2050

Les politiques, stratégies, plans et programmes à l'horizon 2035 sont présentée dans le Tableau ci-après.

Tableau 4 : Politiques et stratégies à l'horizon 2035

Documents	Domaines/Secteurs	Horizon	Type de lien avec la DB
Politique Foncière Rurale du Niger	Foncier	2035	indirect
Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive	Planification	2035	direct
Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie	Planification	2035	direct
Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique	Diversité Biologique	2035	direct
Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole et son plan d'actions	Agriculture	2035	direct
Stratégie et Plan d'Action de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger	foresterie	2035	direct
Stratégie et Plan d'Actions de l'Initiative Grande Muraille Verte	foresterie	2035	direct
Stratégie de Développement durable de l'Aquaculture	Aquaculture	2035	direct
Stratégie de Développement Durable de l'Elevage	Elevage	2035	direct
Stratégie Nationale de biosécurité	Biosécurité	2035	direct
Stratégie Nationale en matière d'accès aux Ressources	Diversité Biologique	2035	direct

Documents	Domaines/Secteurs	Horizon	Type de lien avec la DB
Génétiques et partage juste et équitable des avantages			
Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe	Gestion des catastrophes	2035	direct
Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques	Changements Climatiques	2035	indirect
Plan National d'Adaptation du secteur des ressources en eau aux Changements Climatiques	Changements Climatiques	2035	indirect

L'analyse du Tableau fait ressortir que sur les quarante-sept (47) documents stratégiques consultés, seulement quatorze (14) ont un horizon temporel fixé à 2035. Ces documents couvrent des domaines clés tels que la planification, l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, la biodiversité, les ressources génétiques, la biosécurité, la foresterie et le foncier. Cependant, aucun document n'a fixé d'horizon à 2050. Cette analyse souligne le déphasage de la majorité des politiques et stratégies avec les évolutions récentes des enjeux internationaux, en particulier le CMB qui fixe 2035 comme horizon de ses cibles et 2050 comme horizon de sa vision. Il est de ce fait nécessaire de procéder à une révision l'ensemble des politiques/stratégies sectorielles et transversales pour notamment prendre en compte ces horizons. L'adoption d'un horizon commun à 2035, au-delà d'harmoniser les échéances stratégiques, permettrait de structurer un cadre de suivi-évaluation unifié, de mieux répondre aux engagements internationaux et de faciliter la mobilisation coordonnée des ressources financières et techniques autour de priorités nationales clairement définies.

Par ailleurs, toutes les études entrant dans le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC-2050) ont été validées et le document final est en cours de finalisation.

4.1.2.4. Identification des lacunes

L'analyse des politiques, stratégies et plans nationaux du Niger révèle plusieurs lacunes majeures concernant la prise en compte de la diversité biologique (DB) et de l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages (APA). De manière transversale, de nombreux documents traitent la biodiversité de manière vague ou implicite, sans lui accorder une place stratégique claire ni intégrer des actions concrètes pour sa conservation ou son utilisation durable. De plus, l'APA, pourtant essentiel au respect du Protocole de Nagoya, est largement absent des textes, y compris dans les secteurs à forte interaction avec les ressources biologiques comme l'agriculture, l'élevage, les forêts, la pêche, la santé ou l'artisanat. Certaines stratégies reconnaissent l'importance de la biodiversité, mais ne définissent ni les modalités d'accès aux ressources génétiques ni les mécanismes de partage des avantages issus de leur exploitation. Cette lacune est accentuée par la non-intégration des connaissances traditionnelles (CT) dans les dispositifs de planification ou de gestion, ce qui

limite la valorisation des savoirs locaux dans la gestion durable des écosystèmes. Par ailleurs, de nombreux documents sont obsolètes ou n'ont pas été révisés pour intégrer les engagements récents du Niger en matière d'environnement, ce qui freine leur efficacité et leur cohérence avec les cadres internationaux. Certains secteurs comme l'énergie, le tourisme, l'éducation, la décentralisation et la sécurité nutritionnelle ne prennent pratiquement pas en compte la biodiversité, tandis que d'autres comme l'agriculture ou l'élevage n'ont pas de mesures spécifiques de protection des espèces locales ou des écosystèmes. Enfin, même les documents relativement avancés sur le plan de la conservation (stratégies sur la faune, les produits forestiers non ligneux, ou les plans de lutte contre la désertification) souffrent d'un déficit d'intégration de l'APA et d'un manque de coordination interinstitutionnelle pour assurer une approche cohérente et inclusive. Il en ressort une nécessité urgente de réviser les textes existants, de mieux articuler la biodiversité et l'APA dans les différents secteurs et de renforcer les mécanismes de gouvernance pour une mise en œuvre effective et durable.

4.2. Cadre institutionnel

4.2.1. Présentation des institutions concernées

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la CDB au Niger comprend de nombreux acteurs composés, entre autres, des institutions spécifiques, des ministères sectoriels, des organisations de la société civile, le secteur privé, des institutions de recherche et de formation ainsi que des partenaires techniques et financiers.

4.2.1.1. Institutions spécifiques

4.2.1.1.1. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

Conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21 international, le Niger a institué le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) par décret n° 096-004/PM du 9 janvier 1996, modifié et complété par les décrets n° 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000 et n° 2011-057/PCSRD/PM du 27 janvier 2011. Placée sous la tutelle du Cabinet du Premier ministre, cette institution a pour mission, en relation avec toutes les parties prenantes, d'élaborer, de coordonner la mise en œuvre, de suivre et d'évaluer le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable qui tient lieu d'Agenda 21 national. Il est l'organe national de coordination de toutes les activités relatives aux conventions post-Rio et leurs protocoles ainsi que de toute autre convention que le Niger viendrait à souscrire en la matière.

Le CNEDD est le point focal national politique de toutes les conventions post Rio et dispose d'un Secrétariat Exécutif (SE) chargé, entre autres, de (i) suivre et évaluer l'ensemble du processus PNEDD et veiller à l'application de toutes les mesures prises par le CNEDD relatives au processus du PNEDD ; (ii) assurer la coordination des interventions liées au PNEDD ainsi que toutes les activités post-CNUED et une participation efficace du Niger aux différentes rencontres organisées à cet effet ; (iii) servir de point focal et de liaison pour toutes les conventions et tous les protocoles en matière d'environnement et de développement durable ; (iv) assurer la concertation entre les institutions nationales et les partenaires de coopération dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre. Il est appuyé dans le cadre de ses missions, notamment par sept (7) commissions techniques, dont la Commission Technique sur la Diversité Biologique (CTDB).

Il est également le point focal du Protocole de Nagoya et loge le Site du Centre d'Echange d'Information sur la Diversité Biologique¹ (Clearing House Mécanisme (CHM) en anglais).

4.2.1.1.2. Agence du Barrage de Kandadji

Créée par décret N° 2016-054/PRN du 26 janvier 2016, l'Agence du Barrage de Kandadji (ABK) est placée sous la tutelle technique du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République et sous la tutelle financière du Ministre en charge des Finances. Elle a, entre autres, mission de mettre en œuvre le Programme Kandadji de Régénération des Écosystèmes et de Mise en valeur de la Vallée du Fleuve Niger (P-KRESMIN) et de gérer son patrimoine. De ce fait, elle impulse, coordonne et évalue toute activité entrant dans le cadre des études et de la réalisation des investissements liés à la phase de développement et de commercialisation du P-KRESMIN.

4.2.1.1.3. Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires

Créé en 2002, le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPAGCA) est placée sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Premier Ministre. A ce titre il a pour principales missions de (i) prévenir, atténuer et gérer les incidences des crises alimentaires touchant les populations nigériennes et de (ii) réunir les principaux services concernés et les grands donateurs pour prévenir et atténuer les effets des crises alimentaires.

4.2.1.1.4. Agence Nationale de la Grande Muraille Verte

Etablissement Public à caractère administratif créé par la loi n°2015-28 du 26 mai 2015, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) est régie par ordonnance n° 086001 du 10 janvier 1986 portant régime général des Etablissements Publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'économie mixte.

Le Décret N° 2017-881 /PRN/ME/DD du 10 novembre 2017 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) précise en son chapitre II, article 6 que l'ANGMV a pour missions notamment de (i) lutter contre la désertification, (ii) mettre en valeur les zones saharo-sahéliennes et (iii) renforcer la résilience des populations face au changement climatique dans sa zone d'intervention.

4.2.1.2. Ministères sectoriels

4.2.1.2.1. Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Le Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MEH/A) est chargé dans ce secteur, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement, conformément aux orientations définies par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de l'eau et de l'hygiène et assainissement ; (ii) la définition et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'assainissement ; (iii) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ; (iv) la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de la restauration et de la préservation de l'environnement, de

¹ ne.chm-cbd.net

la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la biodiversité, de la biosécurité, de la gestion durable des ressources naturelles et des zones humides et du développement durable ; (v) la prise en compte des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable dans les autres politiques et stratégies sectorielles nationales ; (vi) la définition et l'application des normes en matière d'environnement et du développement durable.

Ce ministère assure le leadership de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et joue également le rôle de point focal Transparence Climatique dans le cadre de l'Initiative « Climate Promise » du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Le ME/HA dispose des services rattachés dont le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNNE), le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) et le Centre National de Semences Forestières (CNSF).

4.2.1.2.2. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL) est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, conformément aux orientations définies par le CNSP. A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce ministère exerce, entre autres, les attributions ci-après : (i) la conception et la mise en œuvre des stratégies en matière d'agriculture et d'élevage ; (ii) la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ; (iii) l'amélioration des systèmes de production animale et la modernisation de l'élevage et ; (iv) la contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles nationales.

Ce Ministère dispose également des structures de mission dont : l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN), le Secrétariat Permanent du Code Rurale (SP/CR), l'Institut Pratique du Développement Rural (IPDR), le Centre National de Lutte Antiacridien (CNLA), l'Office National des Aménagements Hydro Agricole (ONAHA), la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricole (CAIMA), les Centres de Multiplication de bétails (CMB), le Conseil National de Transhumance (CNT), le Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL), l'Abattoir Frigorifique de Niamey (AFRIN) et les Abattoirs Frigorifiques Régionaux (AFRIR).

4.2.1.2.3. Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministère de l'Economie et des Finances (ME/F) est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi et de l'évaluation de politique nationale en matière de planification, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la coordination de l'élaboration des orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long termes, du suivi de leur mise en œuvre, de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement économique et social du pays, de la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec le cadre global de développement, des processus de formulations et

de réformes des politiques économiques ; (ii) la promotion des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources extérieures et (iii) l'élaboration, en relation avec les autres Ministères concernés, du programme d'investissement pluriannuel.

Ce Ministère est le lead dans l'identification et la formulation des projets ainsi que la mobilisation des ressources financières au titre de la coopération au développement. Il est également ordonnateur délgué des fonds extérieurs et dresse régulièrement l'état des décaissements des projets. Il assure aussi le rôle de Point focal opérationnel du FEM et est coordonnateur de l'aide publique au développement et gouverneur des banques multilatérales de développement. Il dispose des structures de mission dont l'Institut National de la Statistique (INS).

4.2.1.2.4. Ministère des Transports et de l'Aviation Civile

Le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile (MT/AC) est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de transports, de l'équipement et de météorologie, conformément aux orientations définies par le CNSP. Il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies, programmes et projets de développement en matière de transports aériens, terrestres, maritimes, fluviaux et de météorologie ; (ii) la réalisation et le suivi des études et/ou travaux de recherche dans le domaine de la météorologie ; (iii) la définition et la mise en œuvre des stratégies, des programmes et des projets de développement en matière d'infrastructures de transport à savoir les routes, les ouvrages d'art, les ponts barrages, les chemins de fer, les voies fluviales et ; (iv) la réalisation et le contrôle des études techniques, socio-économiques, environnementales et géotechniques relatives aux infrastructures routières.

4.2.1.2.5. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publiques

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publiques (MS/HP) est chargé, en relation avec les autres ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de santé publique, de la population et des affaires sociales, conformément aux orientations définies par le CNSP. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la définition de l'élaboration des stratégies nationales en matière de santé publique ; (ii) la conception et la mise en œuvre des programmes et projets nationaux en matière de santé publique et ; (iii) la réalisation et la diffusion des études et des recherches en matière de santé publique.

4.2.1.2.6. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire

Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire (MISP/AT) est chargé en relation avec d'autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de sécurité publique, d'administration du territoire, de décentralisation, d'affaires coutumières et religieuses, conformément aux orientations définies par le CNSP. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) l'organisation et l'administration des

circonscriptions administratives ; (ii) l'élaboration et l'application de la règlementation en matière de mouvement de personnes, de libertés publiques et de régimes des associations et des ONG ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre des orientations politiques, des stratégies et décisions relatives à la décentralisation et à la déconcentration.

4.2.1.2.7. Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MESR/IT) est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'enseignement, de recherche et de l'innovation technologique, conformément aux attributions définies par le CNSP. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation technologique ; (ii) la conception et la mise en œuvre des programmes en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation technologique ; (iii) centralisation et la gestion de l'information sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique.

4.2.1.2.8. Ministère du Commerce et de l'Industrie

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MC/I) est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'enseignement, de recherche et de l'innovation technologique, conformément aux attributions définies par le CNSP. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes (i) la contribution à l'élaboration des stratégies et programmes de mise à niveau des entreprises industrielles et le suivi de leur réalisation ;(ii) le suivi de la collecte, du traitement et la diffusion de toutes informations, documents et données relatifs à l'industrie, à la normalisation, à la qualité, à la météorologie et à la propriété industrielle et (iii) le suivi du contrôle des normes de qualité des produits locaux et des produits importés.

Ce Ministère dispose de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (ANP2I), établissement public à caractère professionnel, interlocuteur officiel pour toutes les questions touchant à la propriété industrielle dans le pays. La multitude de ses partenaires lui confère le rôle de catalyseur de l'action publique en faveur de la propriété industrielle et de cadre de collaboration entre les différentes administrations impliquées dans la promotion, l'utilisation, la valorisation et la défense de la propriété industrielle.

4.2.1.2.9. Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur (MAEC/NE) est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la politique extérieure, de la coopération, de la promotion de l'intégration africaine et de la protection des Nigériens à l'extérieur, conformément aux attributions définies par le CNSP. Ce Ministère

coordonne la stratégie de la diplomatie économique axée sur la promotion des intérêts économiques du Niger et la mobilisation de ressources pour le développement économique du pays. Dans cette optique, ce département suit les portefeuilles des projets des bailleurs de fonds bilatéraux et signe des Conventions de financement ou donne mandat à un ministre sectoriel pour la signature d'une convention de projet placé sous sa tutelle. En collaboration avec les ministères sectoriels, Il conduit également le processus de ratification des Accords de financement des projets financés sous fonds d'emprunts extérieurs.

4.2.1.2.10. Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MT/A) est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière du Tourisme et de l'Artisanat, conformément aux attributions définies par le CNSP. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes (i) la délivrance des autorisations et des agréments pour l'exercice des activités des établissements du tourisme et des agences de voyage touristiques ; (ii) la restauration, la sauvegarde et la valorisation des sites touristiques et (iii) l'incitation à la création des centres et villages artisanaux et au suivi de leur implantation dans les collectivités territoriales.

4.2.1.3. Organisations de la Société Civile

Le cadre institutionnel englobe les Organisations de la Société Civile (OSC) notamment la Plateforme de la Société Civile Nigérienne sur les Changements Climatiques et le Développement Durable (PSCN/CC/DD) ; le Comité National de Coordination des ONG de Lutte Contre la Désertification (CNCOD) ; le Réseau Climat et Développement (RCD-Niger) ; le Réseau de la Jeunesse Nigérienne sur le Changement Climatique (RJNCC/AYICC-Niger) ; les Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE-Niger), l'Association des Jeunes pour l'Education Civique (AJEC) et l'Association Nigérienne des Scouts de l'Environnement (ANSEN).

A cela s'ajoutent l'Association Nigérienne des Professionnels en Etude d'Impact sur l'Environnement (ANPEIE), l'Association Nationale des Professionnels de Gomme Arabique (ANGA), l'Association Pharmaco-santé « Amin », la Fédération des Marchés ruraux de bois énergie et la Coopérative d'herboristerie (BANITURI), le Collectif des ONGs et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN), l'Association des Tradipraticiens du Niger (ATPN), la Plateforme Paysanne du Niger (PFPN), l'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN), la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN) et le Réseau des Journalistes pour un Environnement Sain (RJES).

Ces OSC intègrent dans leurs programmes d'activités le secteur rural prenant en compte la conservation et l'utilisation de la Diversité biologique ainsi que les questions d'APA selon le cas.

4.2.1.4. Secteur privé

Le secteur privé comprend les entreprises des secteurs de l'industrie manufacturière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, de l'eau, de la finance, de la banque. Il s'agit,

notamment, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Niger (CCIN), la Banque Agricole du Niger (BAGRI), Moulins du Sahel, Niger lait, Oriba, et Petites et Moyennes Entreprises.

Ce secteur a un rôle important à jouer dans le financement des actions de gestions durables des ressources naturelles.

4.2.1.5. Institutions de recherche et de formation

Il s'agit, entre autres, des Universités publiques (UAM, UDDM, UAS, UDH etc.) et privés (UNUCAN, UASTM etc.), des instituts de formation (EMIG, IPDR, ENA etc), des instituts de recherche (INRAN). Ces institutions jouent un rôle important dans la formation académique et/ou le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la diversité biologique et la mise en œuvre des actions de gestion de la diversité biologique.

Par ailleurs, plusieurs institutions régionales et internationales œuvrent dans le cadre de la gestion de la diversité biologique. Il s'agit entre autres de l'Autorité du Bassin du Niger et la Commission du Bassin du Lac Tchad qui constituent d'importantes parties prenantes en ce qui concerne la coordination transfrontalière intégrée et concertée des actions d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du fleuve Niger ou du lac Tchad. Elles jouent également un rôle important dans la mise en œuvre des actions d'adaptation, à savoir la gouvernance transfrontalière des zones humides, la prévention des conflits autour des zones humides notamment. A cela s'ajoutent le Centre Sahélien de l'ICRISAT, le Centre Régional AGRHYMET (CRA), le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG).

4.2.1.6. Partenaires techniques et financiers

Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF) interviennent dans le domaine de la diversité biologique. Il s'agit, entre autre, de la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), l'Union européenne, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), la Coopération allemande (GIZ), la Coopération Chinoise, la Coopération Suisse, Enabel, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, l'Agence Japonaise de coopération internationale.

Le cadre institutionnel en lien avec la Diversité Biologique est présenté dans la Figure 1.

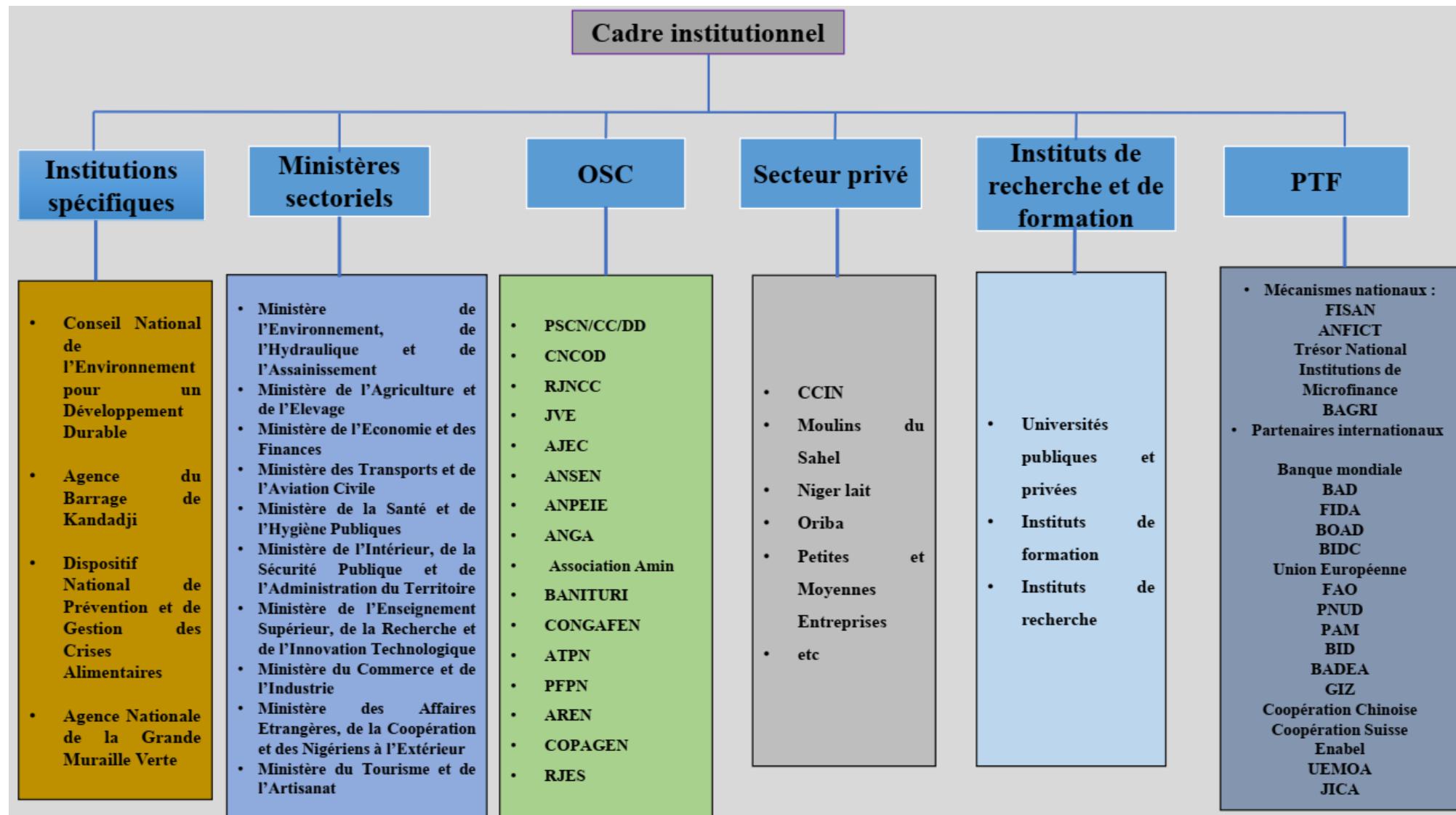


Figure 1 : Vue d'ensemble du cadre institutionnel en lien avec la biodiversité

4.2.2. Analyse du cadre institutionnel en lien avec la biodiversité

L'analyse du cadre institutionnel en lien avec la diversité biologique montre que le Niger dispose d'un cadre institutionnel présentant une architecture relativement bien structurée pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) au Niger. Il ressort de cette analyse que dans les missions et attributions de chacune des institutions répertoriées, figurent directement ou indirectement, des actions liées à la diversité biologique.

En effet, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) y occupe une place centrale en tant qu'organe de coordination de l'ensemble des politiques environnementales, y compris la biodiversité. Il dispose d'un Secrétariat Exécutif actif, appuyé par une Commission Technique sur la Diversité Biologique (CTDB), et joue le rôle de point focal du Protocole de Nagoya, tout en hébergeant le Centre d'Échange d'Information sur la Diversité Biologique (CHM), ce qui témoigne de l'attention accordée à la gouvernance de la DB et à la gestion de l'APA. Le Ministère de l'Environnement complète ce dispositif avec un mandat explicite couvrant la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, les aires protégées, les zones humides et les changements climatiques. D'autres ministères sectoriels, comme ceux de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Enseignement supérieur ou du Tourisme, abordent indirectement la question de la DB à travers des actions liées à la sécurité alimentaire, la recherche, ou la valorisation des écosystèmes. Toutefois, l'intégration reste variable et parfois insuffisamment opérationnalisée, notamment dans les secteurs comme le commerce, les transports ou la santé. L'analyse montre également l'existence de plusieurs organisations de la société civile qui œuvrent à la conservation, à l'utilisation durable de la DB et à la promotion de l'APA. Le rôle actif des organisations de la société civile et des institutions de recherche est également mis en avant, notamment en matière de sensibilisation, de conservation et de promotion des connaissances traditionnelles. Aussi, l'analyse a montré la contribution d'un réseau diversifié de partenaires techniques et financiers, et l'existence de mécanismes de financement nationaux pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité.

Toutefois, plusieurs lacunes et faiblesses ont été relevées. Il s'agit de la multiplicité des institutions impliquées, sans mécanisme clair et efficace de coordination opérationnelle, ce qui engendre des conflits d'attribution, un éparpillement des efforts et parfois une redondance des interventions. Le CNEDD, bien qu'institution centrale, ne dispose pas toujours des ressources suffisantes pour imposer une coordination effective entre les différents ministères et acteurs. De plus, certains ministères sectoriels n'intègrent que faiblement, voire pas du tout, les enjeux de biodiversité dans leurs politiques, stratégies ou programmes, en particulier. Cette intégration sectorielle incomplète constitue un frein majeur à la transversalité requise pour une gestion durable de la DB.

Par ailleurs, la mise en œuvre concrète de l'APA et la valorisation des connaissances traditionnelles restent très limitées, souvent réduites à des intentions non traduites en actions effectives, en partie à cause de l'absence de textes d'application et de dispositifs institutionnels dédiés. De plus, les capacités techniques, humaines et financières sont inégalement réparties entre les institutions, avec une faible spécialisation sur les enjeux complexes de la biodiversité et de l'APA. Les structures de recherche et de formation, bien qu'identifiées comme des acteurs

importants, sont sous-financées, réduisant l'impact de la recherche sur les décisions stratégiques.

Enfin, le rôle du secteur privé reste encore marginal dans les dynamiques de conservation, et le financement national dédié à la biodiversité demeure insuffisant, malgré la présence de quelques mécanismes.

Ces lacunes, cumulées à une gouvernance encore trop centralisée, freinent l'effectivité et la durabilité des actions de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique au Niger.

V. PROPOSITIONS D'INTÉGRATION ET D'AMÉLIORATION

5.1. Politiques/stratégies nécessitant l'intégration de la diversité biologique

L'analyse du cadre politique fait ressortir plusieurs politiques, stratégies et plans nationaux du Niger qui devraient intégrer de manière plus systématique et explicite la diversité biologique (DB) notamment en raison de leur lien direct ou indirect avec la gestion durable des ressources naturelles, l'environnement, ou les secteurs socio-économiques qui dépendent de la biodiversité. Il s'agit des documents avec une prise en compte de la DB (i) nulle ou très faible et (ii) partielle ou superficielle (Tableau 5).

Tableau 5 : Documents nationaux nécessitant l'intégration de la diversité biologique

Documents avec une prise en compte nulle ou très faible	Documents avec une prise en compte partielle, indirecte ou superficielle
Document cadre de politique nationale de décentralisation (2012-2022)	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (2017-2035)
Politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (2003-2012)	Politique Foncière Rurale du Niger (2021-2035)
Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (2016-2025)	Politique Nationale Genre (2017-2027)
Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables (2015-2030)	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (2021-2030)
Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (2012-2015)	Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (2013-2035)
Plan de Développement Sanitaire et Social (2022-2026)	Stratégie de Développement durable de l'Aquaculture (2020-2035)
Plan d'Actions National des Énergies Domestiques (2008-2018)	

Il est fortement recommandé dans les documents à termes de prendre en compte de manière spécifique les questions relatives à la DB de manière générale et à l'APA en particulier dans les prochaines révisions conformément au guide d'élaboration de ces documents. Il en sera de même pour les prochains documents à élaborer.

Par ailleurs, il existe plusieurs documents politiques et stratégies avec une bonne prise en compte de la DB mais nécessitant une amélioration. Il s'agit par exemple de : (i) la Stratégie Nationale d'Adaptation dans le secteur agricole (SPN2A-2035) ; (ii) le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) et (iii) le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP, 2024-2035).

5.2. Méthodologie d'intégration de la diversité biologique dans les documents politiques et stratégies

L'intégration de la DB dans les documents politiques et stratégies doivent être conformes aux orientations internationales et nationales.

Au niveau international, il s'agit des orientations du CMB relatives à l'alignement des stratégies nationales sur la diversité biologique.

Au niveau national, le Secrétariat Exécutif du CNEDD, en collaboration avec les ministères techniques concernés, a élaboré en 2012 un guide méthodologique pour intégrer la dimension changements climatiques dans les documents de planification locale conformément au décret N° 2011- 057/ PCSRD/PM du 27 Janvier 2011 en son article 3, alinéa 1^{er} portant sur « l'intégration de la dimension Changements Climatiques (CC) et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement ».

Après plus de dix (10) ans de mise en œuvre, le Secrétariat Exécutif du CNEDD point focal des Conventions post-Rio en collaboration avec les parties prenantes, a proposé la révision de ce guide pour prendre en compte les dimensions Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), la Diversité Biologique (DB) afin de renforcer la synergie d'actions entre les trois (3) Conventions post Rio et de respecter ses engagements vis-à-vis des autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). En effet, l'intégration de ces dimensions dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles permet d'apporter des réponses plus durables. Ces réponses doivent être : (i) intégrées, fondées sur une compréhension plus complète des liens, opportunités, risques et contraintes ; (ii) efficaces et efficientes, grâce à une meilleure coordination entre les secteurs et les divers niveaux de gouvernance, une priorisation des actions et une allocation des ressources adéquates.

Cette intégration se fera selon les phases suivantes (i) préparatoire ; (ii) analyse/ diagnostic ; (iii) méthodologique ; (iv) formulation/ reformulation (visions stratégiques et actions) ; (v) opérationnalisation (plan d'action et budget) ; (vi) adoption /diffusion (Tableau 6).

Tableau 6 : Récapitulatif des phases et étapes d'intégration des dimensions changements climatiques, NDT et DB au niveau des politiques et stratégies nationales

Phases / Étapes	Libellés	Acteurs
Phase I		
Etape 1	Note d'orientation	SG Ministère concerné ; Directeur technique national
Etape 2	Mise en place du cadre institutionnel	SG Ministère concerné ; Directeur technique national
Etape 3	Renforcement des capacités du comité technique	Structure nationale compétente
Etape 4	Elaboration des TDR	Directeur Technique National
Etape 5	Elaboration du plan de communication	Comité technique ; personnes ressources
Phase II		
Etape 1	Analyse du cadre institutionnel et réglementaire	Comité technique ; Personnes ressources

Phases / Étapes	Libellés	Acteurs
Etape 2	Analyse des forces ; faiblesses et opportunités du secteur	Comité technique ; Personnes ressources
Etape 3	Analyse de la vulnérabilité du secteur	Comité technique ; personnes ressources
PHASE III		MÉTHODOLOGIQUE
Etape 1	Définition des méthodes techniques et outils	Comité technique ; personnes ressources
Etape 2	Elaboration des référentiels climatiques, environnementaux et socio-économiques	Comité technique ; personnes ressources
étape 2.1	Les référentiels climatiques	Comité technique ; personnes ressources
Etape 2.2	Les référentiels environnementaux	Comité technique ; personnes ressources
Etape 2.3	Les référentiels socio-économiques	Comité technique ; personnes ressources
Etape 3	Evaluation des coûts d'impacts climatiques actuels	Comité technique ; personnes ressources
Etape 4 :	Scénarios d'évolution climatique, environnementale et socio-économique	Comité technique ; personnes ressources
Etape 4.1	Scénarios d'évolution climatique	Comité technique ; personnes ressources
Etape 4.2	Scénarios d'évolution environnementale	Comité technique ; personnes ressources
Etape 4.3	Scénarios d'évolution socio-économiques	Comité technique ; personnes ressources
Etape 5 :	Construction des Futurs climatiques, environnementaux et socio-économiques	Comité technique ; personnes ressources
Etape 5.1	Futurs climats	Comité technique ; personnes ressources
Etape 5.2	Futurs environnements	Comité technique ; personnes ressources
Etape 5.3	Conditions socio-économiques futures	Comité technique ; personnes ressources
Etape 6	Evaluation des coûts d'impacts environnementaux et socio-économique des futurs climats	Comité technique ; personnes ressources
Etape 6.1	coûts d'impacts environnementaux sous climats futurs	Comité technique ; personnes ressources
Etape 6.2	coûts d'impacts socio-économiques sous climats futurs	Comité technique ; personnes ressources
Etape 7	Évaluation des surcoûts induits par le changement climatique	Comité technique ; personnes ressources
PHASE IV		PHASE DE FORMULATION/REFORMULATION (VISIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS)
		Comité technique ; personnes ressources

Phases / Étapes	Libellés	Acteurs
Etape 1	Rappel des options de développements nationaux	Comité technique ; personnes ressources
Etape 2	Revue des priorités définies dans les politiques sectorielles	Comité technique ; personnes ressources
Etape 3	Revue des priorités définies par les PTF et autres engagements internationaux (conventions post Rio, etc.)	Comité technique ; personnes ressources
Etape 4	Formulation des options d'adaptation aux Changements Climatiques	Comité technique ; personnes ressources
Etape 5	Formulation des options d'atténuation	Comité technique ; personnes ressources
PHASE V	PHASE D'OPÉRATIONNALISATION (PLAN D'ACTION ET BUDGET)	Comité technique ; personnes ressources
PHASE VI	PHASES D'ADOPTION /DIFFUSION	ministère sectoriel

Source : CNEDD, 2025

5.3. Actions prioritaires pour combler les lacunes

Sur la base des lacunes liées à la prise en compte de la diversité biologique (DB) dans le cadre politique et institutionnel, plusieurs actions sont proposées pour les combler. Il s'agit de :

1. Intégration de la DB et de l'APA dans les documents politiques et stratégies ainsi que les curricula scolaires et universitaires

- Réviser les politiques, stratégies et plans nationaux obsolètes ou non alignés aux engagements internationaux récents (CDB, Protocole de Nagoya, CMB, ODD, etc.) ;
- Intégrer explicitement la biodiversité et l'APA dans les documents de planification et de budgétisation ;
- Intégrer l'APA dans les modules de formation scolaire et universitaire.

2. Opérationnalisation du cadre national APA

- Accélérer l'adoption et la mise en œuvre de l'ordonnance APA et ses décrets d'application relatifs à l'APA ;
- Mettre en place un cadre de suivi évaluation adéquat ;
- Mettre en place les organes de mise en œuvre du cadre national APA.

3. Renforcement de la coordination institutionnelle

- Améliorer la synergie d'actions entre les acteurs ;

4. Renforcement des capacités humaines, techniques et financières

- Renforcer les capacités des cadres des ministères sectoriels, des collectivités et des institutions de formation et de recherche sur la biodiversité et l'APA ;

- Renforcer les capacités des acteurs sur la procédure d'intégration de la DB dans les politiques, stratégie, plans et programmes ;
- Diffuser le guide d'intégration de la DB dans les Politiques, stratégies et programmes nationaux ;
- Mobiliser des fonds pour le fonctionnement de la CTDB ;

5. Mobilisation du secteur privé et des partenaires techniques et financiers

- Mobiliser davantage le secteur privé dans les actions de valorisation de la biodiversité (produits forestiers non ligneux, écotourisme, bioprospection, etc.) ;
- Renforcer la mobilisation de ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers et appuyer les mécanismes existants.

6. Valorisation des savoirs locaux et implication communautaire

- Promouvoir les savoirs traditionnels dans les dispositifs de gestion des ressources biologiques ;
- Favoriser l'appropriation locale des actions à travers la décentralisation et l'implication des communautés dans la conservation.

7. Amélioration de la communication

- Identifier les lacunes en matière de communication sur la DB ;
- Elaborer des lexiques en langues nationales sur la DB ;
- Elaborer des outils de communication et de sensibilisation sur la DB (dépliants, affiches, kakemonos etc.) ;
- Organiser des activités commémoratives en marge de la Journée internationale sur la DB Développer le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (CHM-APA-Niger) ;
- Créer un cadre de collaboration entre les différents détenteurs des connaissances traditionnelles associées et les équipes travaillant dans le domaine de la conservation des ressources génétiques ;
- Encourager la communication verticale et horizontale avec les points focaux membres de la commission sur la Diversité Biologique ;
- Mettre en œuvre la stratégie globale de communication sur l'APA ;
- Mettre en place des dispositifs de concertation multisectorielle réguliers, incluant les OSC, les collectivités territoriales et le secteur privé.

CONCLUSION

La présente étude, conduite dans le cadre du processus de révision de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) du Niger, a permis d'établir un diagnostic approfondi du cadre politique et institutionnel relatif à la biodiversité. Elle met en lumière l'existence d'un corpus important de politiques, stratégies, plans et programmes nationaux, traduisant un engagement manifeste du pays envers les enjeux environnementaux. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des obligations internationales notamment celles découlant de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et du Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) 2020-2030.

Malgré cette dynamique, l'étude révèle une prise en compte insuffisamment structurée et inégalement répartie de la biodiversité au sein des politiques sectorielles. En effet, dans de nombreux cas, la référence à la biodiversité reste implicite, marginale ou limitée à des considérations générales, sans ancrage opérationnel ni mécanismes clairs de mise en œuvre. L'approche reste souvent cloisonnée, alors que les défis environnementaux appellent à une réponse intégrée, multisectorielle et transversale.

Face à ce constat, l'étude a fait des propositions concrètes pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans les instruments de planification publique. Elle insiste, entre autres, sur la nécessité de rendre explicites les engagements nationaux en matière de biodiversité dans les politiques clés, de clarifier les rôles institutionnels, de renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle et d'assurer un alignement systématique avec les objectifs du Cadre mondial post-2020. L'importance d'une planification à long terme est également soulignée, avec l'identification des priorités d'actions à l'horizon 2035 et 2050.

Enfin, au terme de cette étude l'intégration effective de la biodiversité dans les politiques publiques est une condition essentielle pour un développement harmonieux. En plaçant la biodiversité au cœur des décisions sectorielles et des choix de développement, le Niger se donne les moyens de concilier croissance, résilience et préservation de son patrimoine naturel, au bénéfice des générations présentes et futures.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CDB, 2022 : Décision 15/4 relative au Cadre Mondial de la Biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, Montréal-Canada 16p.

CNEDD, 1998 : Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). Niamey-Niger, 112p.

CNEDD, 2007 : Stratégie Nationale et Plan d'Actions de Renforcement des Capacités du Niger pour la Gestion de l'Environnement National et Mondial, Niamey-Niger, 58p.

CNEDD, 2012 : Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC), Niamey-Niger, 54 p.

CNEDD, 2013 : Stratégie nationale et plan d'action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger, Niamey-Niger, 53p.

CNEDD, 2014a : Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2^{ème} Edition, Niamey-Niger, 101p.

CNEDD, 2014b : Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et Variabilité Climatiques, Niamey-Niger, 54 p.

CNEDD, 2015 : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion de Ressources Naturelles, Niamey-Niger, 127p.

CNEDD, 2017 : Cibles nationales sur la Neutralité de la Dégradation des Terres au Niger, Niamey-Niger, 97p.

CNEDD, 2018 : Sixième rapport national de mise œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Niamey-Niger, 117p.

CNEDD, 2020a : Évaluation des besoins en technologies d'atténuation dans les secteurs Energie et Foresterie » Niamey-Niger, 86p.

CNEDD, 2020b : Document d'Evaluation des besoins en technologies d'Adaptation aux Changements Climatiques pour les secteurs de l'Agriculture et des Ressources en Eau, Niamey-Niger, 102p.

CNEDD, 2023 : Plan National d'Adaptation du secteur des ressources en eau aux Changements Climatiques, Niamey-Niger, 175p.

CNEDD, 2024 : Stratégie Nationale en matière d'accès aux Ressources Génétiques et partage juste et équitable des avantages, Niamey-Niger, 42p.

CNEDD, 2025 : Méthodologie d'Intégration des Dimensions Changements Climatiques, Neutralité en matière de Dégradation des Terres et Diversité Biologique dans la planification sectorielle, Niamey-Niger, 16p.

HCi3N, 2012 : Initiative « 3N » pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », Niamey-Niger, 85p.

HCi3N, 2013 : Plan d'Action pour la Gestion des Risques Agricoles au Niger (PAGRA), Niamey-Niger, 78p.

MAG, 2020 : Politique Foncière Rurale du Niger, Niamey-Niger, 55p.

MAG, 2021 : Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Niger, Niamey-Niger, 111p.

MAH/GC, 2019 : Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe, Niamey-Niger, 38p.

ME, 2008 : Plan d'Actions National des Énergies Domestiques du Niger, Niamey-Niger, 186p.

ME, 2015 : Plan d'Actions National des Energies Renouvelables, Niamey- Niger, 77p.

ME/F, 2024 : Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), Niamey-Niger, 152p.

ME/LCD, 2020 : Stratégie Nationale de Biosécurité, Niamey-Niger, 73p.

ME/LCD, 2021 : Contribution Déterminée au niveau National (CDN), révisée, Niamey-Niger, 39 p.

MEL, 2013 : Stratégie de Développement Durable de l'Elevage, Niamey-Niger, 83p.

MESSRT, 2003 : Politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, Niamey-Niger, 58p.

MESU/DD, 2014 : Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement 2015-2029, Niamey-Niger, 100 p.

MESU/DD, 2016a : Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable (PNEDD), Niamey-Niger, 33 p.

MESU/DD, 2016b : Stratégie et Plan d'Action de promotion des produits forestiers non ligneux au Niger, Niamey-Niger, 108p.

MESU/DD, 2019 : Stratégie de Développement durable de l'Aquaculture, Niamey-Niger, 82p.

MESU/DD, 2020 : Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A 2020-2035), Niamey-Niger, 85p.

MH/A, 2016 : Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement, Niamey-Niger, 108p.

MH/A, 2017 : Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Niamey-Niger, 167p.

MH/A/E, 2014 : Politique Nationale de gestion des Zones Humides, Niamey-Niger, 67p.

MH/E, 2011a : Stratégie Nationale de Conservation de la Faune Sauvage au Niger, Niamey-Niger, 51p.

MH/E, 2011b : Stratégie et Plan d'Actions de l'Initiative Grande Muraille Verte, Niamey-Niger, 108 p.

MH/E, 2011c : Stratégie de conservation de la faune aquatique du Niger et son plan d'action, Niamey-Niger, 50p.

MH/E, 2012 : Plan Forestier National PFN-Niger 2012-2021, Niamey-Niger, 101p.

MH/E/LCD, 2003 : Stratégie Nationale de Relance de la Production, de la Commercialisation de la Gomme arabique au Niger, Niamey-Niger, 118p.

MISPD/AR, 2012 : Document cadre de politique nationale de décentralisation, Niamey-Niger, 49p.

MP, 2017 : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035), Niamey-Niger, tome 2 ; 44 p.

MP, 2022 : Plan de Développement Economique et Social, Volume II, Niamey- Niger, 124p.

MPF/PE, 2017 : Politique Nationale Genre, Niamey-Niger, 53p.

MSP, 2015 : Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle au Niger, Niamey-Niger, 25p.

MSP/P/AS, 2022 : Plan de Développement Sanitaire et Social (PDSS) 2022-2026, Niamey- Niger, 223p.

MT/A, 2012 : Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme, Niamey-Niger, 145p.

Nations Unies, 1992 : Convention sur la Diversité Biologique, Rio de Janeiro-Brésil, 33p.

PNUD, 2018 : Manuel BIOFIN (Initiative pour la finance de la biodiversité), Niamey-Niger, 204p.

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice d'analyse

Documents	Objectifs	Axes/Composantes/Options	Lien avec la DB	Type de lien avec la DB	Niveau de prise en compte de la DB	Lacunes	Mesures